

LISTE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de septembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Florence JARDIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs MAINARD Philippe, COUDERC Isabelle, JUIN Daniel, MANOIR Laurence, LHERAHOUX Michel, FRAPPIER Etienne, adjoints
Mesdames et Messieurs CAILA Jean-Luc, AYRAULT Marie-Christine, BLOT Jean-Denys, BOUTIN Marc, MORGAT Aurélien, GAUD Dominique, RIVIERE Fabien, POPINEAU Marie-Rose, SANCHEZ Philippe, FORTAIN Sylvie, CHEBROUX Jeannie, MOINE Éric, MAZIERE Jean-Marc, conseillers municipaux

Absents excusés : NOSSENT Agnès donne pouvoir à MANOIR Laurence
POHU Valérie donne pouvoir à MAINARD Philippe
LEONARD Sébastien donne pouvoir à FRAPPIER Étienne
PEDRON Véronique donne pouvoir à Dominique GAUD
BIANCOTTO Janine donne pouvoir à JARDIN Florence
GHARBI Linda donne pouvoir à JUIN Daniel
FAGE Manuela donne pouvoir à CAILA Jean-Luc
CHOUMIL Michel donne pouvoir à FORTAIN Sylvie

Le Conseil désigne Éric MOINE comme secrétaire de séance.

Date de mise en ligne : 4 octobre 2024

Numéro de la délibération	OBJET	VOTE DU CONSEIL
	Adoption du procès-verbal de la séance du 1 ^{er} juillet 2024	Adopté
20240930_DV_01	Soutien financier renforcé pour l'accueil à la crèche parentale La Ribambelle d'un enfant polyhandicapé.	Unanimité
20240930_DV_02	Partenariat avec le centre socioculturel de la Comberie pour l'utilisation du logiciel INOE	Unanimité
20240930_DV_03	Mise à disposition de locaux scolaires au profit du CSC	Unanimité
20240930_DV_04	Tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2024/2025 – intégration du tarif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	Unanimité
20240930_DV_05	Examen du rapport annuel de la Présidente de Grand Poitiers.	A pris acte
20240930_DV_06	Nouvelle version du Pacte de Gouvernance de Grand Poitiers.	Avis favorable
20240930_DV_07	Partenariat avec l'éco-organisme ALCOME pour la collecte des mégots sur l'espace public	Adopté à la majorité (27 voix pour ; 1 voix contre)
20240930_DV_08	Fixation des ouvertures dominicales dans les commerces en 2025	Adopté à la majorité (26 voix pour ; 2 voix contre)

Le secrétaire,
Éric MOINE



La Maire
Florence JARDIN



Convocation du 24/09/2024

Objet : Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal au Maire

Rapporteur : Madame la Maire

Quorum : 15

Présents : 20
Mesdames et Messieurs
JARDIN Florence
MAINARD Philippe
COUDERC Isabelle
JUIN Daniel
MANOIR Laurence
LHERAHOUX Michel
FRAPPIER Etienne
CAILA Jean-Luc
AYRAULT Marie-Christine
BLOT Jean-Denys
BOUTIN Marc
MORGAT Aurélien
GAUD Dominique
RIVIERE Fabien
POPINEAU Marie-Rose
SANCHEZ Philippe
FORTAIN Sylvie
CHEBROUX Jeannie
MOINE Éric
MAZIERE Jean-Marc

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil municipal du 20 juillet 2020, modifiée par celle du 9 octobre 2023, portant délégation à Madame la Maire pour la durée de son mandat, le tableau ci-joint récapitule l'ensemble des décisions prises depuis celles présentées lors de la dernière séance du Conseil municipal, soit le 1^{er} juin 2024.

Pouvoirs : 8
Mesdames et Messieurs
- NOSSENT Agnès à
MANOIR Laurence
- POHU Valérie à
MAINARD Philippe
- LEONARD Sébastien à
FRAPPIER Étienne
- PEDRON Véronique à
Dominique GAUD
- BIANCIOTTO Janine à
JARDIN Florence
- GHARBI Linda à JUIN
Daniel
- FAGE Manuela à CAILA
Jean-Luc
- CHOUMIL Michel à
FORTAIN Sylvie
Absent : 0

Secrétaire de séance :
MOINE Éric

Affiché le :
04/10/2024

Mis en ligne le :
04/10/2024

Le Conseil municipal a pris acte des décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le secrétaire de séance
Éric MOINE



La Maire
Florence JARDIN



Registre des décisions du Maire

Impression du 24/09/2024

N° décision	N° bon de commande	Date	Objet	Co-contractant	Montant
20240102_DM_	49/01	02/01/2024	Matériel entretien bâtiments scolaires	Copronet	458,14 €
20240102_DM_	49/02	02/01/2024	Matériel entretien bâtiments scolaires	Copronet	1 641,55 €
20240103_DM_	49/03	03/01/2024	Charnières pour Thermoport	Henri Julien	45,60 €
20240108_DM_	31/02	08/01/2024	Sortie culturelle	Alliance Atlantique	312,00 €
20240109_DM_	49/04	09/01/2024	Piles	Netto	36,71 €
20240110_DM_	30/01	10/01/2024	Sortie culturelle	Alliance Atlantique	119,00 €
20240108_DM_	31/03	10/01/2024	Papeterie	Verrier	584,18 €
20240111_DM_	49/05	11/01/2024	Contrat AUDIT Conseil PMS UPC	Qualize	436,97 €
20240111_DM_	49/06	11/01/2024	Contrat renouvellement Prélèvements et analyses	Qualize	1 185,06 €
20240111_DM_	49/07	11/01/2024	Drap sac maternelle République	Wesco	295,13 €
20240118_DM_	49/08	18/01/2024	BAFD Formation Générale 1 agent	UFCV	598,00 €
20240119_DM_	49/09	19/01/2024	Installation Tablettes Limbre	AT86	840,00 €
20240122_DM_	49/10	22/01/2024	Tapis antidérapant Office République	MAT'Evolution	423,05 €
20240123_DM_	49/11	23/01/2024	Dieteticienne Interventions familles	Karla Kalvararo	180,00 €
20240123_DM_	49/12	23/01/2024	Dieteticienne Plan alimentaire + menus	Karla Kalvararo	1 056,00 €
20240123_DM_	49/13	23/01/2024	Dieteticienne accompagnement diététique	Karla Kalvararo	288,00 €
20240125_DM_	49/14	25/01/2024	Matériel entretien bâtiments scolaires	Copronet	295,38 €
20240125_DM_	49/15	25/01/2024	Thermometres stylos étanches	Henri Julien	85,20 €
20240125_DM_	49/16	25/01/2024	Réassort pharmacie Schoelcher	Pharmacie de l'Auxances	63,69 €
20240130_DM_	49/17	30/01/2024	Chaussures de sécurité	Penaud	44,77 €
20240131_DM_	49/18	31/01/2024	Réassort pharmacie RDM	Pharmacie des Rochereaux	13,80 €
20240131_DM_	49/19	31/01/2024	Equipement loisirs-jeux	Futurosport	39,96 €
20240201_DM_	49/20	01/02/2024	Téléphones	Darty	39,96 €
20240201_DM_	49/22	01/02/2024	Matériel entretien bâtiments scolaires	Copronet	10,99 €
20240201_DM_	49/23	01/02/2024	PPMS Trousses	TER Secours	252,87 €
20240202_DM_	49/21	02/02/2024	Spéctacle la petite minute papillon fête de la petite enfance	Compagnie comme dans les...	1 015,00 €
20240202_DM_	31/04	02/02/2024	Papeterie	Verrier	179,55 €
20240206_DM_	32/01	06/02/2024	Ressources Pédagogiques	SED	644,00 €
20240208_DM_	49/24	08/02/2024	Formation BAFD 3	UFCV	1 266,00 €
20240208_DM_	49/25	08/02/2024	PPMS Trousses	Futurosport	46,76 €
20240212_DM_	49/26	12/02/2024	Matériel entretien bâtiments scolaires	Copronet	127,04 €
20240215_DM_	49/27	15/02/2024	Matériel entretien bâtiments scolaires	PLG	1 538,81 €
20240216_DM_	49/29	16/02/2024	Vêtements de travail	Street Worker	3 377,22 €
20240219_DM_467	22/35	19/02/2024	nacelle 20m chantier taille Ecole de la République	Loxam	600,48 €
20240222_DM_	34/01	22/02/2024	Sortie culturelle	Transport Martin	396,00 €
20240226_DM_	49/30	26/02/2024	Matériel entretien bâtiments scolaires	Copronet	1 601,81 €
20240227_DM_	49/31	27/02/2024	Matériel distributeur bobine	Copronet	72,40 €
20240229_DM_	49/32	29/02/2024	Vêtements de travail	Street Worker	304,92 €
20240229_DM_	49/33	29/02/2024	Petit matériel	Foire Fouille	14,96 €
20240229_DM_	49/34	29/02/2024	Bassines	Foire Fouille	5,99 €
20240229_DM_	49/35	29/02/2024	Boite maintenance cartouche	Gigateck	30,00 €
20240304_DM_	33/01	04/03/2024	Sortie culturelle	Alliance Atlantique	484,00 €
20240308_DM_	49/36	08/03/2024	Mallette PPMS	Securimed	299,88 €
20240312_DM_	49/37	12/03/2024	Cartouches encres sites périscolaires	France Toner	1 018,38 €
20240312_DM_	49/38	12/03/2024	Sirop de fraise	Netto	4,84 €
20240313_DM_	49/39	13/03/2024	Bobines papier	Copronet	16,73 €
20240314_DM_	49/41	14/03/2024	Récupérateurs d'eau	Comberie	437,76 €
20240320_DM_	49/42	20/03/2024	Balles de tennis	Futurosport	28,80 €
20240320_DM_	49/43	20/03/2024	Matériel entretien bâtiments scolaires	Copronet	68,76 €
20240320_DM_	49/44	20/03/2024	Matériel entretien bâtiments scolaires	Copronet	388,77 €
20240321_DM_	34/02	21/03/2024	Ressources pédagogiques	Jocatop	436,50 €
20240325_DM_	49/46	25/03/2024	Siège de maintien crèche	Harmonie Médical	1 106,90 €
20240325_DM_	49/47	25/03/2024	Graines et accessoires	Truffault	83,84 €
20240325_DM_	49/48	25/03/2024	Matériel loisirs créatifs	Rentrée Discount	72,84 €
20240326_DM_	49/49	26/03/2024	Bottes de paille	EARL Chèvres de l'Auxances	8,00 €
20240416_DM_	30/02	16/04/2024	Sortie culturelle	Alliance Atlantique	504,00 €
20240417_DM_	30/03	17/04/2024	Sortie culturelle	Alliance Atlantique	98,50 €
20240424_DM_	49/53	24/04/2024	Polycuiseur + table	Axima	30 592,42 €
20240424_DM_	30/04	24/04/2024	Papeterie	Verrier	427,38 €
20240425_DM_239	26/55	25/04/2024	Chambres à air pour tondeuse Grillo GH582CH	First Stop Ayme	60,48 €
20240503_DM_	49/55	03/05/2024	Plantes Potagères	Malaguet	77,00 €
20240503_DM_	34/03	03/05/2024	Matériel classe	WMD Diffusion	528,00 €
20240513_DM_	49/56	13/05/2024	Formation HACCP	Qualize	1 869,84 €
20240514_DM_	32/02	14/05/2024	Papeterie	Verrier	142,89 €
20240521_DM_	49/57	21/05/2024	Mobilier	Wesco	1 517,69 €
20240521_DM_	49/58	21/05/2024	Frigo	Darty	229,99 €
20240521_DM_	49/59	21/05/2024	Mobilier	Leroy Merlin	634,90 €
20240521_DM_	49/60	21/05/2024	Pendule et bassines	Foire Fouille	28,47 €
20240521_DM_	49/61	21/05/2024	centrale vapeur	Leroy Merlin	659,98 €

Registre des décisions du Maire

Impression du 24/09/2024

N° décision	N° bon de commande	Date	Objet	Co-contractant	Montant
20240521_DM_	34/04	21/05/2024	Matériel de constructions/Puzzles	L'Athanors Seme	710,00 €
20240523_DM_	49/63	23/05/2024	Matériel loisirs créatifs	Rentrée Discount	295,57 €
20240523_DM_	49/64	23/05/2024	Réparation lave batterie	Axima	262,09 €
20240523_DM_	49/65	23/05/2024	Matériel loisirs créatifs	Rentrée Discount	84,52 €
20240524_DM_	49/66	24/05/2024	Vitrine extérieur	Bureau Vallée	149,99 €
20240605_DM_233	51/13	24/05/2024	achat mobilier et petit équipement aménagement bibliothèque	UGAP Direct	4 224,19 €
20240605_DM_234	51/12	24/05/2024	achat mobilier et petit équipement aménagement bibliothèque	Demco WF Education	346,46 €
20240605_DM_235	51/11	24/05/2024	achat mobilier et petit équipement aménagement bibliothèque	Wesco	456,53 €
20240605_DM_236	51/11	24/05/2024	achat réglottes d'exposition	ASLER	85,56 €
20240605_DM_237	51/15	24/05/2024	achat fauteuils bibliothèque	Verrier	1 229,15 €
20240527_DM_240	22/96	27/05/2024	matériels pour le chantier Mairie	LITT	105,92 €
20240528_DM_	49/67	28/05/2024	Plats et boites HACCP	Foire Fouille	36,96 €
20240528_DM_	49/68	28/05/2024	Matériel loisirs créatifs	Sadel	299,90 €
20240528_DM_	49/70	28/05/2024	Matériel entretien bâtiments Saumon	Copronet	142,68 €
20240528_DM_241	22/97	28/05/2024	matériaux pour le chantier mairie	Leroy Merlin	118,90 €
20240528_DM_	32/03	28/05/2024	Ressources Pédagogiques	Jocatop	229,50 €
20240529_DM_	49/71	29/05/2024	Panneau d'affichages extérieur	Bureau Vallée	149,99 €
20240529_DM_242	22/98	29/05/2024	matériaux pour le chantier mairie	Leroy Merlin	54,50 €
20240529_DM_	33/02	29/05/2024	Pharmacie	Pharmacie de l'Auxances	40,32 €
20240530_DM_	49/72	30/05/2024	T-Shirts fête du périscolaire	Intersport	378,40 €
20240530_DM_	49/73	30/05/2024	Petit matériel UPC	Henri Julien	703,15 €
20240530_DM_	49/74	30/05/2024	Matériel numérique	Gigateck	199,00 €
20240530_DM_	49/76	30/05/2024	Trancheur/armoire froide/Lave linge	Comptoir de Bretagne	7 788,46 €
20240530_DM_243	22/99	30/05/2024	location nacelle 16m pour chantier rue Giroir	Loxam	314,92 €
20240530_DM_263	22/100	30/05/2024	Gants de travail	SAS Penaud	68,64 €
20240531_DM_	49/75	31/05/2024	Mobilier	Majuscule	665,54 €
20240531_DM_	49/77	31/05/2024	Robots cuisine	Henri Julien	4 256,74 €
20240531_DM_	49/78	31/05/2024	Matériel loisirs créatifs/jeux	Pichon	402,14 €
20240531_DM_244	21/16	31/05/2024	achats diverses plantes vivaces pour CTM et RPE	Truffaut	55,99 €
20240531_DM_	30/05	31/05/2024	Papeterie	Verrier	837,03 €
20240603_DM_245	26/53	03/06/2024	fournitures outils vélos Intersport pour les éducateurs sportifs	Intersport	29,60 €
20240603_DM_264	22/102	03/06/2024	bouteilles d'eau gazeuse CTM	NETTO	41,22 €
20240603_DM_	30/06	03/06/2024	Sortie culturelle	Alliance Atlantique	156,00 €
20240603_DM_	30/07	03/06/2024	Papeterie	Verrier	688,14 €
20240603_DM_	30/08	03/06/2024	Papeterie	Verrier	718,33 €
20240603_DM_	30/09	03/06/2024	Papeterie	Verrier	837,73 €
20240603_DM_	33/03	03/06/2024	Petit matériel	Pichon	1 818,47 €
20240603_DM_	33/04	03/06/2024	Papeterie	Verrier	327,74 €
20240604_DM_	49/79	04/06/2024	Jeux extérieur	Asco et Cedla	114,00 €
20240604_DM_246	29/051	04/06/2024	Travaux de réaménagement de la bibliothèque	SPP	5 609,64 €
20240604_DM_265	22/101	04/06/2024	Evacuation déchets bois	Action Recyclage	53,78 €
20240605_DM_	49/80	05/06/2024	Sacs aspirateurs	Ugap	37,80 €
20240605_DM_247	26/54	05/06/2024	pièces pour la révision du Mitsubishi Fuso CK801XD	SAGA Poitiers	394,10 €
20240605_DM_	31/05	05/06/2024	Papeterie	Verrier	578,36 €
20240606_DM_	49/82	06/06/2024	Mobilier	Manutan collectivité	756,32 €
20240606_DM_238	51/09	06/06/2024	Livres jeunesse et adulte	Cultura	713,17 €
20240614_DM_259	51/09	06/06/2024	romans, livres et bandes dessinées pour la bibliothèque	Cultura	903,94 €
20240606_DM_	30/10	06/06/2024	Papeterie	Verrier	126,39 €
20240606_DM_	30/11	06/06/2024	Papeterie	Verrier	577,47 €
20240606_DM_	31/06	06/06/2024	Papeterie	Verrier	569,40 €
20240606_DM_	31/07	06/06/2024	Papeterie	Verrier	629,94 €
20240606_DM_	32/04	06/06/2024	Papeterie	Verrier	324,46 €
20240606_DM_	32/05	06/06/2024	Papeterie	Verrier	201,34 €
20240606_DM_	32/06	06/06/2024	Papeterie	Verrier	392,47 €
20240606_DM_	32/07	06/06/2024	Papeterie	Verrier	268,91 €
20240607_DM_248	21/19	07/06/2024	Sacs de sel pour adoucisseur	NETTO	127,50 €
20240607_DM_	31/08	07/06/2024	Papeterie	Verrier	528,71 €
20240607_DM_	31/09	07/06/2024	Papeterie	Verrier	234,27 €
20240607_DM_	33/05	07/06/2024	Sortie culturelle	Alliance Atlantique	44,00 €
20240608_DM_	31/10	08/06/2024	Papeterie	Verrier	513,20 €
20240611_DM_	49/83	11/06/2024	Mobilier	Manutan collectivité	1 570,20 €
20240611_DM_295	26/65	11/06/2024	pièces pour tondeuse Grillo GH582CH	AMS Loudun	113,40 €
20240612_DM_	49/85	12/06/2024	Matériel sport	Futurosport	44,00 €
20240612_DM_250	51/20	12/06/2024	Livre / Lourdines	MignéAuxancesMémoires	20,00 €
20240612_DM_251	51/19	12/06/2024	Signalétiques bibliothèque	Idéfixe	253,20 €
20240612_DM_252	26/56	12/06/2024	fournitures pièces télescopiques MERLO P25/6	Dousset Matelin	790,51 €

Registre des décisions du Maire

Impression du 24/09/2024

N° décision	N° bon de commande	Date	Objet	Co-contractant	Montant
20240612_DM_253	26/57	12/06/2024	pièces broyeur Kuhn	Gonnin Duris	115,30 €
20240612_DM_260	53/25	12/06/2024	denrées réunion CMJ et réunion GP	METRO	338,35 €
20240612_DM_266	22/104	12/06/2024	Evacuations déchets dépôts sauvages	Action Recyclage	467,01 €
20240614_DM_254	59/20	14/06/2024	Commande de transports des enfants des écoles de Migné-Auxances vers les installations sportives 01/07	Alliance Atlantique	148,00 €
20240614_DM_255	51/17	14/06/2024	BD adultes	Cultura	190,77 €
20240614_DM_256	29/052	14/06/2024	prestation de balayage-aspiration avec chauffeur S28	URBASER	873,72 €
20240614_DM_257	68/5	14/06/2024	réassort denrées alimentaires RPE	Super U	65,72 €
20240614_DM_258	53/24	14/06/2024	denrées pour les bureaux de vote	NETTO	60,77 €
20240614_DM_261	-	14/06/2024	2 livres "Les lourdines - une longue histoire" cadeaux de départ des membres de la Traverse	Association Migné-Auxances Mémoires	40,00 €
20240614_DM_262	26/58	14/06/2024	Produits automobiles pour le CTM	Autodistribution Talbot 86	297,18 €
20240614_DM_267	22/105	14/06/2024	matériel électrique pour chantier bibliothèque et CTM	Sonepar	1 066,22 €
20240614_DM_268	26/59	14/06/2024	pièces pour le télescopique Merlo P25/6	Dousset Matelin	179,09 €
20240617_DM_269	29/056	17/06/2024	devis 501568 commande 3 palettes plastique	Prolians	181,14 €
20240617_DM_270	29/053	17/06/2024	balayage des cours d'écoles le 28/08/2024	OSIS	1 020,00 €
20240617_DM_271	29/054	17/06/2024	commande de fût Aspen et de matériels	Equip'Jardin	1 362,38 €
20240617_DM_272	29/055	17/06/2024	commande de matériels	Autodistribution Talbot 86	492,00 €
20240618_DM_275	22/106	18/06/2024	matériels pour chantier bibliothèque et CTM	Sonepar	98,89 €
20240619_DM_	49/86	19/06/2024	Matériel périscolaire	Foire Fouille	106,75 €
20240619_DM_273	29/057	19/06/2024	Réalisation diagnostic amiante couverture bâtiment La Poste	APAVE	1 542,24 €
20240619_DM_276	21/20	19/06/2024	produits d'entretien pour le CTM	Copronet	381,20 €
20240619_DM_277	26/61	19/06/2024	pièces pour la tondeuse Grillo GH582CH	AMS Loudun	635,35 €
20240619_DM_	32/08	19/06/2024	Transport Sport	Transport Martin	130,00 €
20240620_DM_278	22/107	20/06/2024	1 paire de chaussures de sécurité	LOXAM	86,29 €
20240620_DM_279	29/01	20/06/2024	pires pour store Ecole de Limbre	Gigateck	30,00 €
20240620_DM_280	26/60	20/06/2024	Visite complémentaire Citroën Jumper FH550FL	Autovision SARL PBG	30,00 €
20240620_DM_	33/06	20/06/2024	Ressources pédagogiques	Canope	40,00 €
20240621_DM_	49/87	21/06/2024	Matériel Réseau tel	Connect services	180,00 €
20240621_DM_285	26/62	21/06/2024	bobines de fil	Equip'Jardin	259,98 €
20240621_DM_352	29/02	21/06/2024	Réparation treuil du volet roulant de la bibliothèque	Froid Plus	316,80 €
20240624_DM_	49/88	24/06/2024	Mobilier	Majuscule	859,64 €
20240624_DM_	49/89	24/06/2024	Mobilier	Manutan collectivité	450,53 €
20240624_DM_274	29/058	24/06/2024	pièces pour le Piaggio	Boisseau	1 011,50 €
20240624_DM_281	29/03	24/06/2024	disjoncteur + fusibles pour école de Limbre	Brico Cash	18,70 €
20240624_DM_284	29/59	24/06/2024	réalisation d'un plafond école maternelle Desnos	Delhoume	20 776,88 €
20240624_DM_453	29/04	24/06/2024	matériel EPI	Prolians	120,28 €
20240625_DM_	49/90	25/06/2024	EPI	Street Worker	359,65 €
20240625_DM_	49/92	25/06/2024	Matériel entretien Chariots	Copronet	3 951,90 €
20240625_DM_282	19/37	25/06/2024	Restauration des artistes festivités du 13 juillet 2024	L'Annexe	600,00 €
20240625_DM_290	290/05	25/06/2024	matériels pour le CTM	Sonepar	302,18 €
20240626_DM_283	51/07	26/06/2024	Livres jeunesse	La Belle aventure	338,38 €
20240626_DM_286	26/63	26/06/2024	pièce pour tondeuse Honda	MDM	50,00 €
20240626_DM_287	290/06	26/06/2024	packs d'eau pour CTM	Netto	51,72 €
20240627_DM_	49/93	27/06/2024	EPI	Copronet	325,18 €
20240627_DM_	49/94	27/06/2024	Papeterie	Sadel	247,46 €
20240627_DM_	49/95	27/06/2024	Travaux vitres	Azurnet	2 499,00 €
20240627_DM_	49/96	27/06/2024	Mobilier	Wesco	840,10 €
20240628_DM_	49/97	28/06/2024	Bafa	Franca	596,00 €
20240628_DM_	49/98	28/06/2024	Matériel Range-vélos	Signals	1 033,68 €
20240628_DM_288	22/103	28/06/2024	pièce pour le chantier des écoles	CEDEO	64,24 €
20240628_DM_289	26/64	28/06/2024	Visite technique Peugeot Partner FR2577JS	Autovision SARL PBG	60,00 €
20240628_DM_291	290/09	28/06/2024	achat de robinets à flotteur pour l'EHPAD	CEDEO	92,64 €
20240628_DM_304	290/07	28/06/2024	1 plaque de compact chantier école République	Prolians	315,89 €
20240628_DM_305	290/07	28/06/2024	location 1 trancheuse / 1 scie sol école République	LOXAM	432,01 €
20240628_DM_306	290/08	28/06/2024	1 plaque de caillebotis chantier camions plateaux CTM	Prolians	426,99 €
20240701_DM_292	-	01/07/2024	impression du bulletin municipal n° 61	Imprimerie Mégatop	1 479,50 €
20240701_DM_293	21/18	01/07/2024	canisses et produits pour les espaces verts	Truffaut	199,96 €
20240701_DM_294	29/060	01/07/2024	contrat d'entretien de 7 défibrillateurs + 4 paires électrodes	D Sécurité	1 016,40 €
20240701_DM_296	29/061	01/07/2024	Entretien bacs à graisses / poste de relevage et séparateurs d'hydrocarbures	SARP OSIS	1 320,00 €
20240701_DM_332	49/99	01/07/2024	Petit matériel cordons alimentation UPC	Henri Julien	145,20 €
20240701_DM_333	49/100	01/07/2024	Matériel entretien bâtiment Salle des Fêtes	PLG	200,08 €
20240701_DM_334	49/101	01/07/2024	Armoire pharmacie Schoelcher	Ugap	106,14 €
20240702_DM_297	290/11	02/07/2024	poteaux pour panneaux affichage Mairie	Brico Cash	33,80 €

Registre des décisions du Maire

Impression du 24/09/2024

N° décision	N° bon de commande	Date	Objet	Co-contractant	Montant
20240702_DM_307	29/062	02/07/2024	visites d'entretien des adoucisseurs d'eau	Assisteaux	676,20 €
20240702_DM_308	290/10	02/07/2024	matériels pour la fête Nationale	Sonepar	199,62 €
20240702_DM_309	290/12	02/07/2024	panneaux d'affichage mairie	Foussier	228,50 €
20240702_DM_342	32/09	02/07/2024	cahiers d'activités pour les apprentissages scolaires	Librairie de L'Université	499,92 €
20240702_DM_344	34/05	02/07/2024	Papeterie et petit matériel fournitures scolaires	Pichon	1 176,40 €
20240702_DM_345	34/06	02/07/2024	Papeterie fournitures scolaire	Verrier	178,75 €
20240703_DM_298	29/063	03/07/2024	fourniture de réhausse en acier	HPC	2 340,00 €
20240703_DM_346	34/07	03/07/2024	cahiers d'activités pour les apprentissages scolaires	Nathan	125,79 €
20240703_DM_347	38/01	03/07/2024	Papeterie UPE2A cahiers exercices	Verrier	436,36 €
20240704_DM_298b	68/06	04/07/2024	cafetière électrique pour le RPE	Super U	36,99 €
20240704_DM_310	290/13	04/07/2024	petits matériels pour le radar pédagogique	Sonepar	82,64 €
20240704_DM_311	290/14	04/07/2024	10 pavés LED pour école maternelle Devos	Sonepar	324,96 €
20240705_DM_299	51/18	05/07/2024	Livres jeunesse	Gibert	450,61 €
20240705_DM_312	290/15	05/07/2024	peinture antidérapante école République	Signals	129,48 €
20240705_DM_335	49/102	05/07/2024	petite fourniture gobelets	Netto	8,98 €
20240705_DM_341	31/11	05/07/2024	Papeterie fournitures scolaires	Verrier	432,83 €
20240705_DM_343	33/07	05/07/2024	Registres d'appel	Berger-Levrault	30,29 €
20240708_DM_313	26/66	08/07/2024	pièces pour NISSAN NT400 DV631LK	AD Talbot 86	193,56 €
20240708_DM_314	290/16	08/07/2024	2 spots encastrables pour l'EHPAD	Sonepar	40,72 €
20240708_DM_315	290/17	08/07/2024	serre de portail pour le cimetière Le Porteau	Foussier	137,40 €
20240708_DM_336	49/103	08/07/2024	Vélos RDM	Pichon	959,76 €
20240708_DM_337	49/104	08/07/2024	Vélos Rép	Pichon	515,32 €
20240709_DM_316	26/67	09/07/2024	pièces pour Mitsubishi Fuso CK801XD	BARRAULT	49,57 €
20240710_DM_317	26/68	10/07/2024	pièces pour tondeuse Grillo GH582CH	AMS Loudun	73,73 €
20240710_DM_318	29/064	10/07/2024	Devis 240158 pour réalisation d'aménagement de sols à l'école maternelle Desnos	SPP	15 736,44 €
20240710_DM_319	29/065	10/07/2024	Devis 24-036 mise en place d'une porte double école maternelle Desnos	2PI	5 116,13 €
20240710_DM_320	29/066	10/07/2024	remplacement de kit électrode et sonde de ionisation	Boutineau	340,75 €
20240710_DM_321	290/18	10/07/2024	matériel électrique pour école République	Sonepar	118,51 €
20240710_DM_322	290/19	10/07/2024	enrobé à froid pour l'école République	BTP Recyclage	147,00 €
20240710_DM_338	49/105	10/07/2024	Mobilier Ecole RDM Armoires	IKEA	632,96 €
20240711_DM_323	29/067	11/07/2024	fourniture d'une plaque commémorative	Idefix	212,40 €
20240711_DM_324	29/068	11/07/2024	fourniture d'un radar pédagogique	ElanCité	1 750,86 €
20240711_DM_339	49/106	11/07/2024	Matériel et produits entretien bâtiment	PLG	2 039,15 €
20240819_DM_367	53/28	11/07/2024	achat de denrées pour exposition Les Jardins de Giroir	METRO	377,17 €
20240819_DM_368	53/29	11/07/2024	achat de petits matériels pour logistique des vins d'honneur (plats, verres cartons...)	Super U	41,55 €
20240902_DM_398	53/27	11/07/2024	achat boissons réception les Jardins de Giroir du 31/08/2024	le Bateau Ivre	291,60 €
20240712_DM_300	-	12/07/2024	Cotisation AFIPADE pour l'année 2024	AFIPADE	1 350,00 €
20240712_DM_325	29/070	12/07/2024	commande balayage en août et traitement des déchets	OSIS	4 320,00 €
20240712_DM_326	290/21	12/07/2024	1 armoire de commande pour la Fête Nationale	Loxam	80,06 €
20240712_DM_361	290/20	12/07/2024	Béton pour socle vélos pour école République	Lafarge Bétons	125,24 €
20240715_DM_327	26/69	15/07/2024	pièces pour les véhicules du CTM	AD Talbot 86	412,57 €
20240716_DM_328	290/22	16/07/2024	divers produits pour école de Limbre	Foussier	433,12 €
20240716_DM_340	49/107	16/07/2024	Matériel et produits entretien bâtiment	Copronet	3 766,48 €
20240717_DM_329	26/70	17/07/2024	produits pour le Nissan FD250SV	AD Talbot 86	137,72 €
20240718_DM_330	26/71	18/07/2024	produits pour stocks magasin Espace Vert	MDM	212,69 €
20240719_DM_331	29/071	19/07/2024	étude pour travaux isolation par extérieur école Schoelcher	Murzeau	96,00 €
20240712_DM_303	19/38	22/07/2024	achat gerbe cérémonie de la Roche de Bran du 15/08	Acacia - Fleurs ô naturel	54,00 €
20240722_DM_353	290/23	22/07/2024	mortier de voirie	Libaud	133,87 €
20240723_DM_348	38/02	23/07/2024	Matériel pédagogique Allophone UPE2A	Easytis	42,00 €
20240725_DM_349	19/40	24/07/2024	couverture pour registre des actes administratifs	Hudson	32,64 €
20240725_DM_350	19/40	25/07/2024	vêtements professionnels police municipale	Atelier Airsoft	108,00 €
20240726_DM_354	22/109	26/07/2024	pack d'eau pour le CTM	NETTO	42,18 €
20240726_DM_355	22/108	26/07/2024	Réparation roue sur remorque du CTM	Côté Route	52,20 €
20240729_DM_370	49/109	29/07/2024	Videoprojecteur Robert Desnos Elementaire	Gigateck	1 320,00 €
20240729_DM_371	49/110	29/07/2024	Abri de jardin école de Limbre	Castorama	379,00 €
20240730_DM_372	49/111	30/07/2024	Location véhicule réfrigéré cuisine centrale (panne)	Petit Forestier	661,68 €
20240731_DM_360	290/24	31/07/2024	matériels pour école de Limbre / Schoelcher / CTM	Castorama	73,90 €
20240731_DM_377	/	31/07/2024	achat pain garderie scolaire	L'Atelier du Pain	25,32 €
20240731_DM_378	/	31/07/2024	achat fruits et légumes restaurant scolaire	Boissonot	94,90 €
20240731_DM_379	/	31/07/2024	achat viande restaurant scolaire	Bondy viande SARL	353,24 €
20240731_DM_380	/	31/07/2024	achat épicerie et conserves restaurant scolaire	Côte Ouest restauration	675,17 €
20240731_DM_381	/	31/07/2024	achat poisson restauration scolaire	Focéan	155,09 €

Registre des décisions du Maire

Impression du 24/09/2024

N° décision	N° bon de commande	Date	Objet	Co-contractant	Montant
20240731_DM_382	/	31/07/2024	achat pain restauration scolaire	L'Atelier du Pain	436,56 €
20240731_DM_383	/	31/07/2024	achat desserts lactés restauration scolaire	La ferme de Blas'lait	49,85 €
20240731_DM_384	/	31/07/2024	achat desserts lactés et fromage restauration scolaire	Le Pré Joly	255,76 €
20240731_DM_385	/	31/07/2024	achat pâtisseries restauration scolaire	Le relais des Desserts	204,25 €
20240731_DM_386	/	31/07/2024	achat viande restaurant scolaire	Les producteurs réunis	333,84 €
20240731_DM_387	/	31/07/2024	achat produits laitiers restauration scolaire	Pomona Passion du Froid BOF	1 131,76 €
20240731_DM_388	/	31/07/2024	achat volaille restauration scolaire	Pomona Passion du Froid VOL	204,73 €
20240731_DM_389	/	31/07/2024	achat charcuterie et viande restauration scolaire	Pomona Passion du Froid CHARC	587,44 €
20240731_DM_390	/	31/07/2024	achat surgelés pâtisserie et poissons restauration scolaire	Pomona Passion du Froid SURG	947,80 €
20240731_DM_391	/	31/07/2024	achat fruits et légumes restauration scolaire	Pomona Terre Azur	1 033,27 €
20240731_DM_392	/	31/07/2024	achat fruits et légumes restauration scolaire	Rathier Stéphane	95,79 €
20240731_DM_393	/	31/07/2024	achat charcuterie restauration scolaire	SIRF charcuterie	28,04 €
20240731_DM_394	/	31/07/2024	achat surgelés pâtisserie et poissons restauration scolaire	SIRF surgelés	357,88 €
20240731_DM_395	/	31/07/2024	achat surgelés pâtisserie et poissons restauration scolaire	Sysco	1 368,83 €
20240731_DM_396	/	31/07/2024	achat épicerie et conserves restaurant scolaire	Transgourmet	1 207,87 €
20240801_DM_351	-	01/08/2024	Mise en place d'un nouveau certificat SSL	Ayaline	247,50 €
20240801_DM_356	29/072	01/08/2024	suivant devis recharge d'extincteur à l'église	Scutum Incendie	95,58 €
20240801_DM_409	290/25	01/08/2024	Lisse pour protection mur Ecole République et Salle Jean Ferrat	Signals	1 515,00 €
20240801_DM_434	290/26	01/08/2024	buses pour traçeuse stade de foot	Amarande	16,80 €
20240802_DM_357	29/073	02/08/2024	travaux de mise en place d'un acodrain au stade	SIRE TP	594,00 €
20240802_DM_358	29/074	02/08/2024	remplacement d'un faisceau d'allumage à la chaufferie de la Poste	Boutineau	200,62 €
20240802_DM_359	-	02/08/2024	Pièces cocktail pour Vernissage Expo V. Delalande	Délices Gourmands	165,00 €
20240806_DM_362	290/27	06/08/2024	matériel électrique pour école Schoelcher	Sonepar	187,55 €
20240807_DM_363	290/28	07/08/2024	matériels pour école Schoelcher	Leroy Merlin	260,20 €
20240809_DM_364	290/29	09/08/2024	Evacuation déchets	Action Recyclage	166,90 €
20240813_DM_435	290/30	13/08/2024	matériels pour le CTM	Foussier	539,74 €
20240814_DM_436	21/21	14/08/2024	matériels pour les Espaces Verts	Truffaut	33,73 €
20240814_DM_437	26/72	14/08/2024	pièces pour les véhicules du CTM	AD Talbot 86	274,26 €
20240816_DM_365	51/21	16/08/2024	Commandes romans et BD adulte et jeunesse	Gibert Joseph	788,85 €
20240819_DM_366	19/41	19/08/2024	achat gerbe cérémonie du 27/08	Acacia - Fleurs ô naturel	54,00 €
20240819_DM_438	290/31	19/08/2024	robinet et flexible pour la salle des Fêtes	CEDEO	106,74 €
20240819_DM_439	26/73	19/08/2024	pièces pour Renault Kangoo CY805TD	AD Talbot 86	65,12 €
20240820_DM_373	49/112	20/08/2024	Remplacement contacteur et disjoncteur UPC sur ventilation chambres froides	Boutineau	284,38 €
20240820_DM_440	26/74	20/08/2024	pièces pour les véhicules du CTM	Eric Charbonnier Pneus	570,00 €
20240821_DM_369	53/30	21/08/2024	achat denrées pour la Guinguette des aînés	METRO	210,29 €
20240821_DM_374	49/113	21/08/2024	Remplacement armoire froide cuisine centrale (HS)	Comptoir de Bretagne	1 194,00 €
20240821_DM_400	26/76	21/08/2024	pièces broyeurs Kuhn	Gonnin Duris	23,74 €
20240821_DM_441	26/75	21/08/2024	pièces pour les véhicules du CTM	First Stop Ayme	154,20 €
20240823_DM_375		23/08/2024	devis bennes à ordures terrain gens du voyage rue Einstein	Grand Poitiers	196,57 €
20240826_DM_401	26/77	26/08/2024	fourniture de pièces pour le magasin	Prolians	78,12 €
20240826_DM_410	26/78	26/08/2024	pièces pour les espaces verts	Equip'Jardin	114,80 €
20240827_DM_376	/	27/08/2024	enregistrement message d'accueil serveur téléphonique	Connect Services	45,00 €
20240828_DM_402	290/33	28/08/2024	plaque Celuka	Prolians	417,51 €
20240828_DM_422	21/23	28/08/2024	panneau PVC Jeux Plaine de Rochereaux	Idefix	70,80 €
20240905_DM_421	53/31	28/08/2024	Fleurs pour décorer les tables - Guinguette des aînés	Acacia - Fleurs ô naturel	60,00 €
20240829_DM_403	290/34	29/08/2024	mitigeurs pour EHPAD /stade/ ecole Desnos	Brico Cash	227,80 €
20240829_DM_411	29/35	29/08/2024	roulettes pour meuble bibliothèque école Desnos maternelle	Legallais	235,15 €
20240830_DM_404	26/79	30/08/2024	visite complémentaire ESS/DIES pour le Nissan Benne DV631LK	Autovision SARL PBG	30,00 €
20240830_DM_405	29/36	30/08/2024	Divers matériels pour l'école maternelle Desnos	Brico Cash	79,45 €
20240830_DM_412	290/37	30/08/2024	matériels pour le pont de Biguerie et Atelier	AD Production	468,00 €
20240901_DM_397	19/42	01/09/2024	Repas pour artistes "La Roulotte à Swing" Jardins de Giroir	Le Crépîo	26,50 €
20240902_DM_406	26/80	02/09/2024	fourniture Mitsubishi Fuso CK801XD	AD Talbot 86	143,54 €
20240902_DM_407	21/22	02/09/2024	fourniture Espace Verts	Gamm Vert	223,56 €
20240902_DM_408	290/39	02/09/2024	flexible pour l'Ephad	CEDEO	17,27 €
20240903_DM_399	-	03/09/2024	impression du bulletin municipal n° 62	Imprimerie Mégatop	1 614,00 €
20240903_DM_413	290/40	03/09/2024	1 débroussaillieuse	MDM	459,00 €
20240903_DM_414	26/81	03/09/2024	recharge gaz atelier	Prolians	88,31 €
20240903_DM_454	290/42	03/09/2024	matériel pour le stade et la Halle de Raquette	Manutan	159,97 €
20240904_DM_408	59/21	04/09/2024	Équipement animateurs sportifs	Intersport	234,96 €

Registre des décisions du Maire

Impression du 24/09/2024

N° décision	N° bon de commande	Date	Objet	Co-contractant	Montant
20240904_DM_415	290/43	04/09/2024	fabrication porte barrières	Prolians	128,70 €
20240904_DM_423	26/82	04/09/2024	pièces pour le Mitsubishi Fuso CK801XD	First Stop Ayme	252,62 €
20240904_DM_429	290/44	04/09/2024	crochets pour rideau Hall des Raquettes	Foussier	31,05 €
20240905_DM_416	29/075	05/09/2024	contrôle périodique des aires de jeux et skate park	SPORTEST	1 376,40 €
20240905_DM_417	29/076	05/09/2024	remplacement de serrures au centre associatif de la Comberie	SATEM	567,48 €
20240905_DM_424	290/45	05/09/2024	changement tuyau aspirateur feuilles	SEFI	350,04 €
20240905_DM_418	19/43	06/09/2024	feuilles et couverture registres état-civil 2025	Philamairie La Poste	63,48 €
20240905_DM_419	19/44	06/09/2024	fournitures de bureau	Verrier	355,38 €
20240905_DM_420	19/45	06/09/2024	Gerbe cérémonie commémorative Lourdines du 24/09/24	Acacia - Fleurs ô naturel	54,00 €
20240906_DM_455	26/84	06/09/2024	pièces pour l'attelage du renault Master 6561VL86 et huile pour le magasin	AD Talbot 86	327,74 €
20240909_DM_456	290/46	09/09/2024	mise en place cable pour sauteuse à la CC	Sonepar	486,30 €
20240910_DM_425	-	10/09/2024	Animation inauguration rue des Cosses	Cie Midi 12	960,00 €
20240910_DM_426	19/46	10/09/2024	inscription formation AMF pour Michel LHERAHOUX	AMF	150,00 €
20240910_DM_427	19/47	10/09/2024	achat de 15 kits "dossier du personnel" pour le service RH	Sédi équipement	190,98 €
20240910_DM_428	19/48	10/09/2024	carte professionnelle pour les fonctionnaires	Berger-Levrault	26,58 €
20240910_DM_430	29/077	10/09/2024	prélèvement et analyses d'eaux chaudes sanitaires	Janesco	2 067,36 €
20240910_DM_431	51/23	10/09/2024	Réabonnement Science & vie découverte	Reworld Media Magazines	59,90 €
20240910_DM_433	26/86	10/09/2024	huile hydraulique tracteur New Holland GD206GX	Gonnin Duris	470,21 €
20240910_DM_442	26/83	10/09/2024	pièces pour les engins d'entretiens des espaces verts	SAS MDM	1 449,42 €
20240910_DM_457	290/47	10/09/2024	sacs de produits absorbant	Prolians	330,96 €
20240910_DM_432	19/49	11/09/2024	Vitrophanie directionnelle accueil	Idéfixe	60,00 €
20240911_DM_443	290/50	11/09/2024	matériels ctm	Leroy Merlin	245,70 €
20240911_DM_458	26/87	11/09/2024	pièces pour le tracteur New Holland GD206GX	Gonnin Duris	154,62 €
20240911_DM_459	290/49	11/09/2024	Mise en place de la sauteuse à la CC	Sonepar	412,15 €
20240912_DM_444	26/85	12/09/2024	visite technique Mitsubishi Fuso CK801XD	Autovision SARL PBG	60,00 €
20240912_DM_445	290/51	12/09/2024	matériaux pour le CTM	Tartarin	460,80 €
20240912_DM_460	26/88	12/09/2024	réparation du radar de vitesse	Gigateck	100,00 €
20240913_DM_461	290/52	13/09/2024	pièces pour l'EHPAD	CEDEO	136,25 €
20240916_DM_446	49/127	16/09/2024	Commande de transports des enfants des écoles de Migné-Auxances vers le Parc Photovoltaïque le 19/09	Alliance Atlantique	104,00 €
20240916_DM_447	19/50	16/09/2024	Commande de transports des enfants des écoles de Migné-Auxances vers les Lourdines le 24/09	Alliance Atlantique	229,00 €
20240916_DM_448	49/128	16/09/2024	Commande de transports des enfants des écoles de Migné-Auxances vers la salle Jean Ferrat le 16/10	Alliance Atlantique	229,00 €
20240916_DM_462	21/25	16/09/2024	végétaux pour remplacement et complément	Truffaut	227,45 €
20240916_DM_463	290/53	16/09/2024	achat de matériels pour l'école maternelle Desnos	Legallais	49,82 €
20240916_DM_469	29/078	16/09/2024	travaux de menuiseries intérieures à la bibliothèque	ZPI	1 718,09 €
20240916_DM_470	29/079	16/09/2024	collecte des poubelles avec 2 agents	Rebond Insertion	28 033,49 €
20240917_DM_449	49/128	17/09/2024	Achat de support de poubelles de tri pour la salle Jean Ferrat	VAD collectivités	286,80 €
20240917_DM_464	290/55	17/09/2024	pièces pour l'EHPAD et pour l'école République	Legallais	201,95 €
20240917_DM_465	290/54	17/09/2024	matériaux pour l'école maternelle Desnos	Brico Cash	24,70 €
20240917_DM_471	21/26	17/09/2024	Plantes vivaces et petits fruits	Maison Barrault	724,75 €
20240918_DM_450	-	18/09/2024	Droits de monstration pour exposition Maïa Commère du 7/11 au 18/12	Maïa Commère	300,00 €
20240918_DM_451	19/52	18/09/2024	Plateaux repas suite café croissant DYS organisé par Bibliothèque	Délices Gourmands	105,60 €
20240918_DM_452	19/53	18/09/2024	Tirage de 2 plans de la rue des cosses pour Cie pour inauguration rue des Cosses	Diazo Service	119,40 €
20240919_DM_466	-	19/09/2024	Conception graphique du bulletin municipal n° 62	Alice Clergeaud	2 400,00 €
20240920_DM_468	29/080	20/09/2024	remise en état du panneau d'affichage du stade	Gigateck	372,00 €
20240712_DM_301	-	12/07/2027	Prestation DJ pour soirée des agents 10 01 2025	Fred'Anim	700,00 €
20240712_DM_302	-	12/07/2027	Contrat de Close up pour la soirée des agents 10 01 2024	My Events AOP	708,25 €

Conseil municipal du 30 septembre 2024
Annexe au compte rendu des décisions du Maire

Jeannie CHEBROUX : il y a deux devis, un pour l'aménagement de sol à Desnos et l'autre pour la mise en place d'une porte à Desnos, pareil. Donc 15.000 € d'un côté et l'autre + 5.000 €... ce ne sont que des devis, c'est ça ?

Florence JARDIN : non, c'est acté

Cédric HAMELIN, Directeur Général des Services : La référence au devis permet d'identifier au niveau comptable la décision du Maire.

Convocation du 24/09/2024

Objet : Soutien financier renforcé pour l'accueil à la crèche parentale La Ribambelle d'un enfant polyhandicapé

N°20240930_DV_01

Rapporteur : Madame Isabelle COUDERC

Nomenclature Préfecture :
7.5.2.

Quorum : 15

Présents : 20

Mesdames et Messieurs

JARDIN Florence
MAINARD Philippe
COUDERC Isabelle
JUN Daniel
MANOIR Laurence
LHERAHOUX Michel
FRAPPIER Etienne
CAILA Jean-Luc
AYRAULT Marie-Christine
BLOT Jean-Denys
BOUTIN Marc
MORGAT Aurélien
GAUD Dominique
RIVIERE Fabien
POPINEAU Marie-Rose
SANCHEZ Philippe
FORTAIN Sylvie
CHEBROUX Jeannie
MOINE Eric
MAZIERE Jean-Marc

Pouvoirs : 8

Mesdames et Messieurs

- NOSSENT Agnès à
MANOIR Laurence
- POHU Valérie à
MAINARD Philippe
- LEONARD Sébastien à
FRAPPIER Etienne
- PEDRON Véronique à
Dominique GAUD
- BIANCIOTTO Janine à
JARDIN Florence
- GHARBI Linda à JUN
Daniel
- FAGE Manuela à CAILA
Jean-Luc
- CHOUMIL Michel à
FORTAIN Sylvie

Absent : 0

Secrétaire de séance :
MOINE Eric

Affiché le :
04/10/2024

Mis en ligne le :
04/10/2024

A l'occasion de sa séance du 11 mars 2024, le Conseil municipal avait décidé d'accorder un soutien financier pour l'accueil d'un enfant souffrant de lourds handicaps au sein de la crèche Ribambelle.

Après échanges avec la famille, les professionnelles de la crèche, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et PARI86, structure chargée du suivi de l'enfant, il apparaît qu'il conviendrait, dans l'intérêt de ce dernier, d'augmenter le nombre d'heures durant lesquelles celui-ci serait accueilli au sein de la crèche.

Ce volume horaire passerait ainsi à 22 heures par semaine, contre 14 heures 30 actuellement.

Si la CAF de la Vienne apporte un financement conséquent (à hauteur de 80 % des frais de personnel), celui-ci est toutefois plafonné à 16€/h.

Le coût horaire, charges comprises, de l'accompagnant handicap étant toutefois de 23,14 €/h, la crèche sollicite le soutien de la Ville pour assumer le reste à charge.

Conformément aux engagements pris par l'équipe municipale en faveur de l'inclusion des personnes et des enfants en situation de handicap et de leur accès à tous les services, il pourrait être décidé de la prise en charge de ces frais de personnel résiduels, qui s'élèveraient à 798,01 € par mois (contre 196 € actuellement).

Considérant que la commune a, en vertu de la délibération du 11 mars dernier, d'ores et déjà versé à la crèche une somme de 1.100 €, correspondant au reste à charge pour l'année 2024 (sur la base de 14h30 d'accompagnement par semaine), le montant de l'aide de la Ville sera de 700,01 € pour les mois de septembre à décembre 2024, puis passera à 798,01 € par mois à compter de janvier 2025.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de prendre en charge les frais de personnel résiduels pour l'accueil à la crèche parentale La Ribambelle d'un enfant polyhandicapé,
- de dire que le montant de ces frais s'élèvera à 700,01 € / mois pour les mois de septembre à décembre 2024,
- de dire que le montant de ces frais s'élèvera à 798,01 € / mois à compter du 1^{er} janvier 2025,
- d'habiliter Madame la Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Le secrétaire de séance
Eric MOINE



La Maire
Florence JARDIN



Conseil municipal du 30 septembre 2024
Annexe à la question 1
(Page 1)

Sylvie FORTAIN : bonsoir à toutes et tous. Nous on adhère complètement à l'inclusion de cet enfant à la crèche. Par contre, on s'interroge sur la manière dont c'est fait. Est-ce qu'il y a un entretien au préalable avec l'enfant, les parents, l'institution qui le suit ? Pour pouvoir connaître ses besoins, le temps... pourquoi ce changement subit d'horaires...

Isabelle COUDERC : il y a un vrai travail qui se fait, auquel on assiste régulièrement aussi. Il y a des commissions où autour de la table, il y a la référente handicap de PARI 86, qui, elle, est là pour poser des diagnostics sur les besoins de l'enfant, l'Oasis, (puisque l'enfant va aussi à l'Oasis deux jours par semaine). Il y a un complément entre la crèche et l'Oasis puisque la maman a un temps complet, la crèche ça ne suffit pas. Cet enfant n'avait un sur-accompagnement que sur les 14 heures mais il fallait plus. C'est un enfant très très lourdement handicapé. D'ailleurs, vous aviez accepté de financer un fauteuil spécial. Il faut plus d'accompagnement. Cette décision s'est prise en commission avec des professionnels et la CAF aussi qui était autour de la table et les parents aussi puisqu'ils sont en demande.

Sylvie FORTAIN : nous aimerions savoir également lorsque la personne qui s'occupe de l'enfant à la crèche est absente : est-ce qu'elle est remplacée ou est-ce que sa prise en charge incombe au personnel de la crèche ?

Isabelle COUDERC : il y a toujours quelqu'un avec l'enfant, même cette personne si un jour éventuellement elle n'est pas là, bien sûr qu'il y aura une prise en charge qui sera faite. Cet enfant est vraiment polyhandicapé... C'est une présence au quotidien.

Sylvie FORTAIN : dernière question. Nous aimerions savoir combien d'enfants en situation d'handicap peuvent être accueillis à la crèche, ensemble.

Isabelle COUDERC : il n'y a pas de norme, pas de quota. C'est en fonction des situations, du handicap de l'enfant. Quelques fois il y a des enfants en situation de handicap, comme des enfants porteurs de trisomie 21 où là l'accueil se fait comme pour un autre enfant, ça ne pose aucun problème. Tout va dépendre du diagnostic qui va être fait, du handicap de l'enfant... là il est en coquille... Voilà, j'espère avoir répondu à vos questions.

Éric MOINE : une précision. Vous demandez de voter mais moi je n'y vois pas clair. Peut-être que c'est l'heure tardive. L'accompagnement il est nécessaire, je n'en disconviens pas du tout par contre ce qui me défrise un peu, c'est qu'on passe de 14h30 à 22h hebdomadaires, une augmentation d'un tiers temps. Et puis, on voit que les charges sont multipliées par quatre. Comment peut-on expliquer que le coût qui était de 14h par semaine était de 196 € / mois et puis qu'avec 30h de plus par mois, on arrive à 4 fois le prix... Je ne suis pas clair ? C'est normal, j'ai eu une journée difficile. Je suis allée dans les Deux Sèvres et ça m'a tué !

Isabelle COUDERC : et bien merci pour les gens des Deux Sèvres !!

Éric MOINE : je savais qu'il y aurait des réactions ! [Rires]

La prestation d'origine, elle est de 14h30 par semaine. L'augmentation du nombre d'heures, c'est 7h50 et puis on voit que le coût est multiplié par 4. Ce n'est pas si explicite que ça quand on lit le truc...

Conseil municipal du 30 septembre 2024

Annexe à la question 1

(Page 2)

Isabelle COUDERC : oui la CAF prend en charge que 16... Je laisse le roi des maths s'exprimer !

Cédric HAMELIN : en fait l'accompagnement de la CAF est de 80 % du coût horaire de l'agent mais ce coût horaire est plafonné à 16 € c'est donc 80% de 16€. L'agent au coût chargé ça revient à 23,14 €...

Éric MOINE : ah oui.... Ben ce n'était pas aussi clair que ça quand on vous envoie la délibération, que vous n'êtes pas du tout dans le domaine... les chiffres...

Jeannie CHEBROUX : entre temps, il y a eu un courrier de Monsieur HAMELIN qui disait que la crèche avait cru que la CAF remboursait sur 23 € l'heure, 80 % de 23 € alors qu'en fait c'est plafonné à 16 €, c'est 80 % de 16 €... on en a parlé l'autre jour Éric !

Cédric HAMELIN : j'essaierai d'être plus explicite dans la rédaction des projets de délibération Monsieur MOINE !

Convocation du 24/09/2024

Objet : Partenariat avec le centre socioculturel de la Comberie pour l'utilisation du logiciel iNOE

N°20240930_DV_02

Rapporteur : Madame Isabelle COUDERC

Nomenclature Préfecture :
7.5.2.

Quorum : 15

Présents : 20

Mesdames et Messieurs

JARDIN Florence
MAINARD Philippe
COUDERC Isabelle
JUN Daniel
MANOIR Laurence
LHERAHOUX Michel
FRAPPIER Etienne
CAILA Jean-Luc
AYRAULT Marie-Christine
BLOT Jean-Denys
BOUTIN Marc
MORGAT Aurélien
GAUD Dominique
RIVIERE Fabien
POPINEAU Marie-Rose
SANCHEZ Philippe
FORTAIN Sylvie
CHEBROUX Jeannie
MOINE Éric
MAZIERE Jean-Marc

Pouvoirs : 8

Mesdames et Messieurs

- NOSSENT Agnès à
- MANOIR Laurence
- POHU Valérie à
- MAINARD Philippe
- LEONARD Sébastien à
- FRAPPIER Étienne
- PEDRON Véronique à
- Dominique GAUD
- BIANCIOTTO Janine à
- JARDIN Florence
- GHARBI Linda à JUN
- Daniel
- FAGE Manuela à CAILA
- Jean-Luc
- CHOUMIL Michel à
- FORTAIN Sylvie

Absent : 0

Secrétaire de séance :
MOINE Éric

Affiché le :
04/10/2024

Mis en ligne le :
04/10/2024

A l'occasion de sa séance du 19 décembre 2022, le Conseil municipal avait décidé de procéder à l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion des services périscolaires, dénommé iNOE.

Cet outil, agréé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), permet aux familles d'accéder directement à un bouquet de services en ligne (gestion du compte familial, inscription aux activités, échanges de documents, paiement en ligne, messagerie...).

Les frais de maintenance annuelle s'élèvent pour la Ville à 4 908,19 €, ceux-ci étant déterminés par le nombre d'utilisateurs (familles) selon un système de tranches.

Le Centre Socio-Culturel (CSC) de la Comberie souhaite également moderniser la gestion de ses activités et la relation avec ses adhérents et, dans un souci de cohérence et de simplicité pour les familles, envisage de se doter de iNOE. Dans une logique de mutualisation et d'économie, le CSC pourrait profiter de l'abonnement de la Ville à ce logiciel, au moyen d'une convention jointe en annexe.

Il apparaît toutefois que l'intégration des usagers du CSC pourrait avoir comme incidence un dépassement du plafond maximal d'utilisateurs (1.000) correspondant à la tranche de facturation appliquée à la Ville.

Dans cette hypothèse, le CSC s'engage à prendre à sa charge les surcoûts supportés par la collectivité et à reverser à la Ville le montant du dépassement.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Madame la Maire à signer avec le centre socioculturel de la Comberie une convention de partenariat prévoyant le remboursement par l'association de l'éventuel surcoût supporté par la collectivité en raison de l'intégration des familles adhérentes au centre socioculturel dans le logiciel iNOE,

- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document à intervenir.

Le secrétaire de séance
Éric MOINE



La Maire
Florence JARDIN



CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE MIGNE-AUXANCES ET LE CENTRE SOCIO CULTUREL DE LA COMBERIE

Entre

La commune de Migné-Auxances représentée par Madame la Maire, Florence JARDIN, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2024, l'autorisant à signer la convention ;

d'une part,

Et

Le Centre Socio Culturel de la Comberie, représenté par sa Présidente, Alexandra FIGIEL, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil d'administration du 23.10.5.1.2024

d'autre part,

Considérant que la Commune a contracté avec la société AIGA pour la mise à disposition du logiciel de gestion des services périscolaires iNOE ;

Considérant que dans un souci de modernisation de la gestion de ses propres activités, le CSC de la Comberie envisage de se doter d'un outil similaire ;

Considérant que dans une logique de mutualisation et d'économies, le CSC pourrait bénéficier de l'abonnement de la Ville et ainsi utiliser le logiciel iNOE sans avoir à acquitter de frais de maintenance annuelle ;

Considérant toutefois que la maintenance du logiciel est facturée sur la base d'un forfait correspondant à un nombre maximal d'utilisateurs, et que l'intégration dans l'outil des adhérents du CSC serait susceptible d'entraîner le dépassement de ce plafond ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a vocation à organiser les modalités de remboursement par le Centre Socio Culturel de la Comberie des surcoûts susceptibles d'être supportés par la Commune à raison de l'intégration des adhérents du CSC dans iNOE.

Article 2 : Durée

Cette convention prend effet à compter de sa signature. Elle est conclue pour une durée correspondant à la durée d'utilisation par la Commune et le CSC du logiciel iNOE.

Article 3 : Montant et modalités de remboursement

Le CSC s'engage à reverser à la Commune la différence entre le prix payé annuellement par la collectivité et le montant annuel de la maintenance pour la tranche plafonnée à 1 000 utilisateurs. Ce reversement s'effectuera une fois par an, sur la base de la facture transmise par la Commune.

Article 4 : Résiliation anticipée

La présente convention peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, moyennant le respect d'un préavis de 3 mois. Aucune indemnité n'est due de part et d'autre.

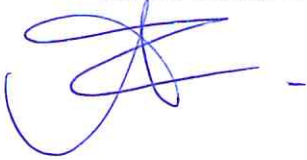
Article 5 : Litiges

En cas de litiges liés à l'exécution de la convention, seul le Tribunal Administratif de Poitiers est compétent.

La présente convention est établie en double exemplaire.

Fait à Migné-Auxances, le 30/09/2024

La Présidente du CSC La Comberie
Madame Alexandra FIGIEL



La Maire,
Madame Florence JARDIN



Conseil municipal du 30 septembre 2024
Annexe à la question 2
(Page 1)

Philippe SANCHEZ : bonsoir. Est-ce qu'on connaît le montant du surcoût ?

Isabelle COUDERC : 500 € peut être ?

Cédric HAMELIN : je ne suis vraiment pas convaincu, je dirai 500 €...

Philippe SANCHEZ : 500 € à l'année en plus ?

Cédric HAMELIN : c'est un système de tranche de 1.000 à 1.500, 1.500 à 2.000... C'est une facturation à la tranche qui permet à l'éditeur de logiciel de s'adapter à des collectivités de taille mesurée comme la nôtre comme à de très grosses collectivités.

Philippe SANCHEZ : actuellement, on connaît le nombre d'utilisateurs du logiciel ?

Cédric HAMELIN : on est à 700 familles et on va intégrer au moins 500 familles du CSC.

Philippe SANCHEZ : d'accord, merci

Isabelle COUDERC : pour les familles, c'est vraiment un plus qu'on partage le même logiciel. C'est important.

Jean-Marc MAZIERE : oui, justement. Je suis peut-être un peu comme mon voisin, un petit peu bouché, mais je ne comprends pas... Si j'ai compris, la CAF a mis à disposition un outil pour faciliter la gestion c'est ça ?

Isabelle COUDERC : non, ce n'est pas la CAF

Cédric HAMELIN : non, c'est un éditeur de logiciel privé, seulement ce logiciel est agréé par la CAF pour le fonctionnement des services petite enfance.

Isabelle COUDERC : pour opérer le lien avec les services de la mairie pour les prestations

Jean-Marc MAZIERE : d'accord. En fait, les familles passent par ce logiciel pour avoir accès aux services périscolaires ?

Isabelle COUDERC : oui, c'est un portail

Jean-Marc MAZIERE : ... et en fait on nous fait payer à nous des frais de maintenance annuelle, en fonction du nombre d'utilisateurs... Je trouve ça un peu bizarre ce truc-là !

Cédric HAMELIN : c'est un peu le même fonctionnement que le site Internet de la Ville. C'est la Ville qui paye pour les utilisateurs que sont les citoyens. Donc là, c'est un logiciel métier. Nous on a un réel intérêt à utiliser ce logiciel parce que nous avons équipé nos personnels en périscolaire de tablettes. Donc ils pointent, ça permet de gérer directement la facturation sans avoir des petits papiers...

Isabelle COUDERC : moins d'erreur

Conseil municipal du 30 septembre 2024
Annexe à la question 2
(Page 2)

Jean-Marc MAZIERE : oui, on en avait parlé

Cédric HAMELIN : on est vraiment sur un gain de temps dans l'utilisation de cette solution logicielle. Après, c'est un éditeur... ce ne sont pas des philanthropes malheureusement !

Jean-Marc MAZIERE : s'il y avait +1.000 €, ça serait 500 € qui se rajouteront c'est ça ?

Cédric HAMELIN : en fait, la Ville paye 4.908 € pour avoir le droit de faire fonctionner ce logiciel jusqu'à 1.000 familles mais là, avec l'intégration des familles adhérentes du CSC, cela va faire augmenter le nombre et nous faire changer de tranche de facturation. Nous avons donc passé un accord avec le CSC, le delta de facturation supplémentaire sera porté par le CSC, parce que ce ne sont pas « nos » familles qui font dépasser le plafond.

Jean-Marc MAZIERE : d'accord, merci !

Convocation du 24/09/2024

Objet : Mise à disposition de locaux scolaires au profit du centre socioculturel de la Comberie pour la mise en place du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

N°20240930_DV_03

Rapporteur : Madame Isabelle COUDERC

Nomenclature Préfecture :
3.5.2

Quorum : 15
Présents : 20
Mesdames et Messieurs
JARDIN Florence
MAINARD Philippe
COUDERC Isabelle
JUIN Daniel
MANOIR Laurence
LHERAHOUX Michel
FRAPPIER Etienne
CAILA Jean-Luc
AYRAULT Marie-Christine
BLOT Jean-Denys
BOUTIN Marc
MORGAT Aurélien
GAUD Dominique
RIVIERE Fabien
POPINEAU Marie-Rose
SANCHEZ Philippe
FORTAIN Sylvie
CHEBROUX Jeannie
MOINE Éric
MAZIERE Jean-Marc

Pouvoirs : 8
Mesdames et Messieurs
- NOSSENT Agnès à
MANOIR Laurence
- POHU Valérie à
MAINARD Philippe
- LEONARD Sébastien à
FRAPPIER Étienne
- PEDRON Véronique à
Dominique GAUD
- BIANCIOTTO Janine à
JARDIN Florence
- GHARBI Linda à JUIN
Daniel
- FAGE Manuela à CAILA
Jean-Luc
- CHOUMIL Michel à
FORTAIN Sylvie

Absent : 0

Secrétaire de séance :
MOINE Éric

Affiché le :
04/10/2024

Mis en ligne le :
04/10/2024

Le Centre Socio Culturel (CSC) de la Comberie anime, depuis plusieurs années, un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) qui vise à offrir l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps scolaires, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire des élèves concernés.

Ce CLAS était jusqu'à présent organisé au sein des locaux du CSC. Face aux contraintes de mobilité de certaines familles, le CSC a toutefois sollicité auprès de la Ville la possibilité d'organiser ce CLAS au sein des écoles Desnos et Schoelcher.

Cette action d'accompagnement à la scolarité se déroulerait du lundi 14 octobre 2024 au jeudi 19 juin 2025, sauf périodes de vacances scolaires :

- Les lundis et jeudis de 16h à 17h30
- Les mardis de 16h à 18h
- Pour l'école Desnos
- Les mardis et vendredis de 15h45 à 17h00
- Les jeudis de 15h45 à 18h
- Pour l'école Schoelcher.

Cette occupation s'avérant compatible avec l'organisation du service périscolaire, tant à Desnos qu'à Schoelcher, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable à la demande du centre socioculturel la Comberie,
- d'habiliter Madame la Maire à signer avec le centre socioculturel les conventions de mise à disposition de certains des locaux des écoles Desnos et Schoelcher pour l'organisation du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Le secrétaire de séance
Éric MOINE



La Maire
Florence JARDIN



CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX DE L'ECOLE ROBERT DESNOS

Entre :

- L'association Centre Socio-Culturel de Migné-Auxances représentée par sa présidente, Mme Alexandra FIGIEL,
- L'école élémentaire Robert Desnos représentée par sa directrice, Mme Carole DELCOURT,
- Et la commune de Migné-Auxances, représentée par son Maire, Mme Florence JARDIN.

Est conclue la présente convention :

1° Objet :

La réalisation dans de bonnes conditions matérielles d'un Cycle Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) géré par le Centre Socio-Culturel concernant certains élèves des écoles Robert Desnos et Camille Demarçay.

2° Durée et horaires de présence dans les locaux :

Cette action d'accompagnement à la scolarité se déroulera du lundi 14 octobre 2024 au jeudi 19 juin 2025, sauf périodes de vacances scolaires :

- Les lundis et jeudis de 16h à 17h30
- Les mardis de 16h à 18h

3° Locaux utilisés :

Les animateurs et bénévoles du Centre Socio-Culturel utiliseront la « salle informatique » dans laquelle ils auront accès à un espace de stockage afin de ranger leur matériel. Ils auront accès aux toilettes et à la cour de l'école.

Si nécessaire, les clés et codes d'accès aux locaux utilisés seront fournis par la Commune à l'animatrice référente du Centre Socio-Culturel, Mélanie LAINE.

4° Matériel :

Le Centre Socio-Culturel disposera de ses propres outils pédagogiques (livres, petits matériels, ...) et de la papeterie nécessaire.

Il utilisera le mobilier de l'école : chaises, tables, tableaux ... présents dans la salle utilisée.

5° Entretien des locaux :

Les animateurs du Centre Socio-Culturel assureront le rangement des lieux et du matériel en fin de séance.

Le passage d'un agent d'entretien dans ces locaux sera assuré par la Commune de Migné-Auxances en fonction du planning déjà établi pour l'école.

6° Respect des lieux et du matériel/Assurance :

Le Centre Socio-Culturel s'engage à respecter les locaux et le matériel mis à disposition. Les animateurs veilleront à rendre les locaux dans un état de propreté minimum. Le Centre Socio-Culturel s'engage à prendre en charge financièrement les dégradations dont il serait responsable.

Le Centre Socio-Culturel produira une attestation d'assurance à jour pour cette activité (contrat N° 137247K souscrit auprès de la MAIF).

Etablie en 3 exemplaires à Migné-Auxances le

Pour la Commune de Migné-Auxances,
Le maire, Mme Florence JARDIN

Pour le Centre Socio-Culturel,
La Présidente, Mme Alexandra FIGIEL

Pour l'école Robert Desnos,
La Directrice, Mme Carole DELCOURT

CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX DE L'ÉCOLE VICTOR SCHOELCHER

Entre :

- L'association Centre Socio-Culturel de Migné-Auxances représentée par sa présidente, Mme Alexandra FIGIEL,
- L'école élémentaire Victor Schoelcher représentée par sa directrice, Mme Nadège INGREMEAU,
- Et la commune de Migné-Auxances, représentée par son Maire, Mme Florence JARDIN.

Est conclue la présente convention :

1° Objet :

La réalisation dans de bonnes conditions matérielles d'un Cycle Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) géré par le Centre Socio-Culturel concernant certains élèves de l'école Victor Schoelcher.

2° Durée et horaires de présence dans les locaux :

Cette action d'accompagnement à la scolarité se déroulera du mardi 15 octobre 2024 au vendredi 20 juin 2025, sauf périodes de vacances scolaires :

- Les mardis et vendredis de 15h45 à 17h
- Les jeudis de 15h45 à 18h

3° Locaux utilisés :

Les animateurs et bénévoles du Centre Socio-Culturel utiliseront la « salle informatique » dans laquelle ils auront accès à un espace de stockage afin de ranger leur matériel. Ils auront accès aux toilettes et à la cour de l'école.

Si nécessaire, les clés et codes d'accès aux locaux utilisés seront fournis par la Commune à l'animatrice référente du Centre Socio-Culturel, Anaïs LEFEVRE.

4° Matériel :

Le Centre Socio-Culturel disposera de ses propres outils pédagogiques (livres, petits matériels, ...) et de la papeterie nécessaire.

Il utilisera le mobilier de l'école : chaises, tables, tableaux ... présents dans la salle utilisée.

5° Entretien des locaux :

Les animateurs du Centre Socio-Culturel assureront le rangement des lieux et du matériel en fin de séance.

Le passage d'un agent d'entretien dans ces locaux sera assuré par la Commune de Migné-Auxances en fonction du planning déjà établi pour l'école.

6° Respect des lieux et du matériel/Assurance :

Le Centre Socio-Culturel s'engage à respecter les locaux et le matériel mis à disposition. Les animateurs veilleront à rendre les locaux dans un état de propreté minimum. Le Centre Socio-Culturel s'engage à prendre en charge financièrement les dégradations dont il serait responsable.

Le Centre Socio-Culturel produira une attestation d'assurance à jour pour cette activité (contrat N° 137247K souscrit auprès de la MAIF).

Etablie en 3 exemplaires à Migné-Auxances le

Pour la Commune de Migné-Auxances,
Le maire, Mme Florence JARDIN

Pour le Centre Socio-Culturel,
La Présidente, Mme Alexandra FIGIEL

Pour l'école Victor Schoelcher,
La Directrice, Mme Nadège INGREMEAU

Conseil municipal du 30 septembre 2024
Annexe à la question 3
(Page 1)

Jeannie CHEBROUX : après avoir discuté avec quelques-uns de notre groupe, il paraît qu'il y a déjà le CLAS à Limbre ?

Isabelle COUDERC : non, ce n'est pas un CLAS, c'est de l'aide aux devoirs. Le CLAS à Limbre n'existe plus, il a été supprimé. On avait fait le point avec les enseignants et l'association de parents d'élèves puisque ce que souhaitaient les parents d'élèves, c'était de l'aide aux devoirs.

Le CLAS, ce n'est pas que de l'aide aux devoirs, c'est de l'accompagnement plus global de l'enfant.

Malgré cette modification, les bénévoles qui assuraient jusque-là le CLAS ont souhaité continuer à aider les élèves de l'école. Les ateliers d'aide aux devoirs de Limbre sont donc assurés par une animatrice du périscolaire et des bénévoles. On a en outre modifié les horaires de ménage pour avoir une salle qui soit disponible pour que ça se fasse après l'école.

C'est un temps qu'on offre, nous, aux enfants pour qu'ils puissent faire leurs devoirs. C'est en dehors du dispositif CLAS. Le dispositif CLAS n'existe plus à Limbre. L'avantage avec l'aide aux devoirs, alors que le CLAS n'est ouvert qu'à 8 enfants maximum, c'est que jusqu'à 12 enfants peuvent être accueillis, deux fois par semaine.

On est en train de voir parce que les demandes des familles évoluent et sur les autres CLAS, les demandent évolueraient aussi, dans le même sens que Limbre. Peut-être qu'à l'avenir, on sera obligé aussi de retravailler ce projet de façon à ce qu'il corresponde mieux.

Jeannie CHEBROUX : c'est très compliqué en fait ! C'est pareil au collège, ça s'appelle aide aux devoirs, après ça s'appelle accompagnement...

Isabelle COUDERC : le CLAS, c'est un dispositif labellisé avec des fonds de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. Il était géré par le CSC qui, une fois par an, avait son projet qui passait en commission auprès des administrateurs de la CAF. Les financements apportés par la CAF permettent à tous les centres sociaux du département d'organiser des CLAS.

Aujourd'hui, le dispositif CLAS continue d'exister sur Desnos et Schœlcher, tel que déterminé par la charte.

Philippe SANCHEZ : et par rapport au CLAS, les enfants qui vont au collège, ils continuent d'aller au centre ? Comment ça se passe ? Là, on parle de la primaire ?

Isabelle COUDERC : Le collège a ses propres dispositifs. Là, on parle d'un dispositif qui ne concerne que certains élèves de primaire. En accord avec les enseignants, il n'a pas été souhaité que l'aide aux devoirs se fasse avec les petits de CP parce que c'est une année charnière, très importante, où il faut que les parents s'impliquent dans l'accompagnement de leur enfant et donc l'aide aux devoirs sur Limbre, comme ailleurs, même le CLAS, ce n'est pas pour les CP, de façon à ce que les parents s'investissent.

Philippe SANCHEZ : il me semblait que le CLAS concernait aussi le collège ?

Conseil municipal du 30 septembre 2024
Annexe à la question 3
(Page 2)

Cédric HAMELIN : peut-être mais ce n'est pas la compétence de la commune, l'enseignement au collège...

Philippe SANCHEZ : le CSC doit s'en occuper ?

Cédric HAMELIN : oui, ça en effet, le CLAS accompagne des collégiens, ils assistent quand il y a des difficultés. Pour faire très simple, l'aide aux devoirs, c'est basique, on fait les maths, on révise le français. Le CLAS, il y a une dimension plus sociétale. On accompagne l'enfant à être un futur citoyen, on améliore la relation de l'enfant avec la communauté éducative. Ce n'est pas juste faire les devoirs, c'est aussi les problèmes relationnels... les relations de l'enfant avec ses parents aussi... un accompagnement plus global qui justifie qu'il y ait des fonds de la CAF qui soient alloués à ce dispositif CLAS. L'accompagnement aide aux devoirs, c'est vraiment la base.

Convocation du 24/09/2024

Objet : Tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2024/2025

N°20240930_DV_04

Rapporteur : Madame Isabelle COUDERC

Nomenclature Préfecture :
7.1.3

Quorum : 15

Présents : 20

Mesdames et Messieurs

JARDIN Florence

MAINARD Philippe

COUDERC Isabelle

JUIN Daniel

MANOIR Laurence

LHERAHOUX Michel

FRAPPIER Etienne

CAILA Jean-Luc

AYRAULT Marie-Christine

BLOT Jean-Denys

BOUTIN Marc

MORGAT Aurélien

GAUD Dominique

RIVIERE Fabien

POPINEAU Marie-Rose

SANCHEZ Philippe

FORTAIN Sylvie

CHEBROUX Jeannie

MOINE Éric

MAZIERE Jean-Marc

Pouvoirs : 8

Mesdames et Messieurs

- NOSSENT Agnès à

MANOIR Laurence

- POHU Valérie à MAINARD

Philippe

- LEONARD Sébastien à

FRAPPIER Étienne

- PEDRON Véronique à

Dominique GAUD

- BIANCIOTTO Janine à

JARDIN Florence

- GHARBI Linda à JUIN

Daniel

- FAGE Manuela à CAILA

Jean-Luc

- CHOUMIL Michel à

FORTAIN Sylvie

Absent : 0

Secrétaire de séance :

MOINE Éric

Affiché le :

04/10/2024

Mise en ligne :

04/10/2024

En raison de l'accueil du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) organisé par le centre socioculturel (CSC) de la Comberie au sein des écoles Desnos et Schoelcher, il conviendrait de compléter la grille tarifaire des services périscolaires adoptée par le Conseil municipal à l'occasion de sa séance du 1^{er} juillet dernier.

Il est en effet ici à noter que certains élèves bénéficiant du CLAS seront susceptibles de rejoindre les accueils périscolaires à l'issue de la séance.

L'accueil de ces enfants fera logiquement l'objet d'une facturation, toutefois celle-ci ne pourrait être fondée sur les tarifs existants, dans la double circonstance où la durée de l'accueil (et par conséquent la mobilisation des animateurs) sera moindre et que les élèves ayant suivi le CLAS auront bénéficié d'un goûter fourni par le CSC.

Il pourrait par conséquent être décidé de créer un nouveau tarif, dit « CLAS », qui serait calqué sur les tarifs « allergies ».

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de fixer les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2024/2025 comme indiqué dans le tableau en annexe

- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document à intervenir.

Le secrétaire de séance
Éric MOINE



La Maire
Florence JARDIN



Tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2024/2025
(séance du Conseil municipal du 30 septembre 2024)

RANG TARIF en €	Prix forfait matin 1 ^{er} enfant	Prix 2 ^{ème} enfant et +	Prix forfait mercredi midi 1 ^{er} enfant	Prix 2 ^{ème} enfant	Prix forfait soir 1 ^{er} enfant	Prix 2 ^{ème} enfant et +	Tarifs allergies *	Tarifs CLAS
T1 : Jusqu'à 374 €	0,42 €	0,38 €	0,42 €	0,38 €	0,20 €	0,18 €	0,10 €	0,10 €
T2 : De 374,01 à 469 €	0,79 €	0,71 €	0,79 €	0,71 €	0,30 €	0,27 €	0,15 €	0,15 €
T3 : De 469,01 à 659 €	1,13 €	1,02 €	1,13 €	1,02 €	0,63 €	0,57 €	0,31 €	0,31 €
T4 : De 659,01 à 815 €	1,45 €	1,31 €	1,45 €	1,31 €	1,05 €	0,95 €	0,52 €	0,52 €
T5 : De 815,01 à 1 100 €	1,50 €	1,35 €	1,50 €	1,35 €	1,45 €	1,31 €	0,72 €	0,72 €
T6 : De 1 100,01 à 1 350 €	1,68 €	1,51 €	1,68 €	1,51 €	2,16 €	1,94 €	1,08 €	1,08 €
T7 : De 1 350,01 à 1 700 €	2,05 €	1,85 €	2,05 €	1,85 €	2,79 €	2,51 €	1,39 €	1,39 €
T8 : Au-dessus de 1 700 € et hors territoire communautaire	2,49 €	2,24 €	2,49 €	2,24 €	3,60 €	3,24 €	1,80 €	1,80 €

(*) Goûter apporté pour cause d'allergie lourde

Convocation du 24/09/2024

Objet : Examen du rapport annuel de la Présidente de Grand Poitiers

N°20240930_DV_05

Rapporteur : Madame la Maire

Nomenclature Préfecture :
5.7.11.

Quorum : 15

Présents : 20

Mesdames et Messieurs

JARDIN Florence

MAINARD Philippe

COUDERC Isabelle

JUIN Daniel

MANOIR Laurence

LHERAHOUX Michel

FRAPPIER Etienne

CAILA Jean-Luc

AYRAULT Marie-Christine

BLOT Jean-Denys

BOUTIN Marc

MORGAT Aurélien

GAUD Dominique

RIVIERE Fabien

POPINEAU Marie-Rose

SANCHEZ Philippe

FORTAIN Sylvie

CHEBROUX Jeannie

MOINE Éric

MAZIERE Jean-Marc

Pouvoirs : 8

Mesdames et Messieurs

- NOSSENT Agnès à

MANOIR Laurence

- POHU Valérie à

MAINARD Philippe

- LEONARD Sébastien à

FRAPPIER Étienne

- PEDRON Véronique à

Dominique GAUD

- BIANCIOTTO Janine à

JARDIN Florence

- GHARBI Linda à JUIN

Daniel

- FAGE Manuela à CAILA

Jean-Luc

- CHOUMIL Michel à

FORTAIN Sylvie

Absent : 0

Secrétaire de séance :

MOINE Éric

Affiché le :

04/10/2024

Mis en ligne le :

04/10/2024

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Présidence de la communauté urbaine doit faire approuver par le Conseil communautaire puis transmettre un rapport d'activités retraçant les réalisations de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et incluant les éléments du compte administratif (CA).

Une fois approuvé par l'organe délibérant de Grand Poitiers, ce rapport est transmis à l'ensemble des Maires des communes membres de Grand Poitiers qui ont ensuite l'obligation de le présenter à leurs conseils municipaux.

Le document a donc été présenté à la séance communautaire du 28 juin 2024 et il retrace de manière synthétique l'activité de l'EPCI sur l'année antérieure (2023).

Le rapport 2023 présente les réalisations de l'établissement public en lien avec les compétences communautaires. Aussi, pour chacune des compétences de Grand Poitiers, sont répertoriées les principales réalisations de l'année 2023.

Ce document désormais approuvé est accessible en version numérique à tous les conseillers municipaux des 40 communes et aux citoyens grâce à sa publication sur le site internet de Grand Poitiers, www.grandpoitiers.fr/grand-poitiers/rapports-annuels-de-grand-poitiers

Le Conseil municipal prend acte de ces dispositions

Le secrétaire de séance
Éric MOINE



La Maire
Florence JARDIN



Conseil municipal du 30 septembre 2024
Annexe à la question 5
(Page 1)

Florence JARDIN : il s'agit d'un document obligatoire rendant compte de l'avancée des projets des politiques publiques portées par Grand Poitiers. Le champ des compétences de Grand Poitiers est très large (des déchets, à la voirie, aux ZAE en passant par l'accueil des gens du voyage...), je vous propose une présentation non exhaustive. Le rapport est bien sur consultable sur le site de Grand Poitiers.

• Quelques exemples :

TRANSITION ENERGETIQUE

Sur l'éclairage public : le programme de modernisation a débuté en 2022. Grand Poitiers compte 40 000 points lumineux. Fin 2023, 11 000 points ont été remplacés. L'économie générée s'élève à plus de 1.4M d'€.

PCAET : l'année 2023 a été consacrée à l'évaluation à mi-parcours. Je vous rappelle nos objectifs ambitieux à atteindre d'ici 2030 : - 25% des consommations d'énergies, -30% des émissions de gaz à effet de serres et + 260% de la production des énergies renouvelables par rapport à 2015. Grand Poitiers s'est doté d'une charte Energie renouvelable (ENr) qui définit la doctrine de la collectivité en matière de développement des ENr sur le territoire (18 chartes signées en 2023) et a accompagné les communes dans le travail sur les ZAENr

DECHETS - ECONOMIE CIRCULAIRE

2023 a vu la création de 30 nouveaux sites de compostage collectif (dont 2 sur Migné-Auxances), 117 au total sur le territoire. Grand Poitiers est précurseur dans le domaine en ayant anticipé l'obligation du tri des biodéchets au 1^{er} janvier 2024. Déploiement de la déchèterie mobile, nouveau dispositif qui permet de toucher les publics éloignés des déchèteries fixes. D'abord en centre-ville de Poitiers, puis dans 5 communes de Grand Poitiers en 2024.

EAU

Création d'un service public des eaux pluviales (travaux au Porteau en ce moment à Migné-Auxances). Grand Poitiers en tant que producteur d'eau potable est garant de la qualité de l'eau, tout en étant attentif aux enjeux de quantité. Différents programmes répondent à ces préoccupations majeures (et sensibles) : programme Re-sources, plantation de miscanthus...

VOIRIE

Budget le plus important de Grand Poitiers. En 2023, création d'un fonds de solidarité ouvrage d'arts pour permettre aux communes une réfection de leurs ouvrages d'arts. Dotation supplémentaire sur le gros entretien routier après le diagnostic des 2000 km de voirie.

AGRI - ALIMENTATION

Organisation de plusieurs évènements dans le cadre du PAT (1^{er} Forum de l'alimentation, la poursuite du soutien à la Ferme s'invite, Salon de la gastronomie). La création de la SCIC « Atelier des vallées », une coopérative de découpe et de transformation de viande locale pour favoriser les circuits courts. Implantation à Coulombiers (fin 2024).

BIODIVERSITE

O Grand Poitiers a finalisé son Atlas de la biodiversité en août 2023, après 2 ans de travail. Ce travail a permis d'améliorer les connaissances des enjeux de biodiversité sur l'ensemble du territoire et de sensibiliser 1 500 personnes dont des scolaires, ressource essentielle dans le cadre de l'élaboration du PLUI.

Conseil municipal du 30 septembre 2024
Annexe à la question 5
(Page 2)

O Devant l'urgence des besoins de végétalisation et d'adapter le territoire aux changements climatiques, le Plan Canopée vise à massifier les plantations d'arbres ou de haies. Soutien techniques et financier aux communes pour des projets de plantation.

URBANISME - FONCIER

Les orientations du PADD ont été élaborées en 2022 et 2023, débattues au conseil communautaire. Le PADD a été présenté aux habitants au premier semestre 2024. Doc de planification très important dans la perspective de l'élaboration du PLUI qui se poursuit. Une exposition en ce moment à Migné-Auxances.

MOBILITES

O 2023 a permis d'amorcer la construction du Plan mobilité 2025-2030, un large appel aux habitants et aux élus a été lancé afin de mieux connaître leurs habitudes de déplacement à pied, à vélo, en voiture... Adoption au conseil communautaire de septembre 2024. Création de pistes cyclables : 9 km en 2023, visible à Migné-Auxances.

O Et pour rappel ou info, Grand Poitiers accompagne l'acquisition de chèques VAE, dans la limite de 250€, 1 000 chèques distribués en 2023.

SPORT

Lancement de la dynamique JOP en 2023 avec l'obtention du label « Terre de Jeux 2024 ». Toute l'année et partout sur le territoire, différents événements sportifs ont eu lieu en lien avec les communes, les clubs, les associations... amorçant ce beau moment fédérateur des JO cet été et para en ce moment. 100 jeunes de Grand Poitiers ont bénéficié d'un voyage à Paris dont une dizaine de Migné-Auxances.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Grand Poitiers soutient et organise divers événements en faveur de l'emploi et de l'entrepreneuriat, notamment féminin et champ de l'économie sociale et solidaire.

Dynamique « jeu », démarche qui consiste à fédérer les acteurs, développer un réseau et soutenir l'émergence d'une véritable filière économique. En 2023, par exemple, 2 communes se sont saisies en proposant des événements dédiés au jeu. La visibilité de notre identité jeu se traduit aussi par l'accueil de la Gamers Assembly, manifestation d'ampleur nationale.

LOGEMENT POUR TOUS

Grand Poitiers est engagé avec l'Etat dans le cadre du dispositif Logement d'Abord qui permet de déployer des actions en faveur de l'accès au logement pour tous et à la lutte contre le sans-abrisme.

Grand Poitiers a souscrit des titres participatifs pour apporter son soutien financier à Ekidom à hauteur de 4 M d'€. Cela va permettre de maintenir un programme d'investissement ambitieux. 125 logements en plus sur la période 2024-2028 pourront être réalisés.

Convocation du 24/09/2024

Objet : Nouvelle version du Pacte de Gouvernance de Grand Poitiers

N°20240930_DV_06

Rapporteur : Madame la Maire

Nomenclature Préfecture :
5.7.11.

La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019 a permis aux intercommunalités de se doter d'un Pacte de gouvernance (article L 5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales).

Quorum : 15

Présents : 20

Mesdames et Messieurs

JARDIN Florence
MAINARD Philippe
COUDERC Isabelle
JUIN Daniel
MANOIR Laurence
LHERAHOUX Michel
FRAPPIER Etienne
CAILA Jean-Luc
AYRAULT Marie-Christine
BLOT Jean-Denys
BOUTIN Marc
MORGAT Aurélien
GAUD Dominique
RIVIERE Fabien
POPINEAU Marie-Rose
SANCHEZ Philippe
FORTAIN Sylvie
CHEBROUX Jeannie
MOINE Éric
MAZIERE Jean-Marc

Ce Pacte définit les relations entre les communes et leurs intercommunalités et il permet de largement renforcer la place des maires dans la prise de décision.

Le Pacte de gouvernance peut ainsi prévoir les conditions dans lesquelles l'établissement confie, par convention, la gestion ou la création de certains équipements ou services à une commune membre, fixer les orientations en matière de mutualisation de services entre les communes et leur groupement ou encore créer des commissions spécialisées associant les maires à un niveau infra-communautaire.

A mi-mandat, un groupe de travail a été constitué afin de dresser un bilan d'étape de la mise en œuvre de Pacte de gouvernance de Grand Poitiers Communauté urbaine (GPCu) et d'envisager des ajustements à y apporter.

Pouvoirs : 8

Mesdames et Messieurs

- NOSSENT Agnès à
MANOIR Laurence
- POHU Valérie à
MAINARD Philippe
- LEONARD Sébastien à
FRAPPIER Étienne
- PEDRON Véronique à
Dominique GAUD
- BIANCIOTTO Janine à
JARDIN Florence
- GHARBI Linda à JUIN
Daniel
- FAGE Manuela à CAILA
Jean-Luc
- CHOUMIL Michel à
FORTAIN Sylvie

Cette réflexion collective a permis de faire émerger une nouvelle version du Pacte de gouvernance, qui a été adoptée en Conseil communautaire lors de la séance du 26 juin 2024.

Celle-ci est accessible en version numérique à tous les conseillers municipaux des 40 communes et aux citoyens grâce à sa publication sur le site internet de Grand Poitiers, www.grandpoitiers.fr/grand-poitiers/rapports-annuels-de-grand-poitiers

La nouvelle version du Pacte de gouvernance vise à :

- Fluidifier et faciliter les échanges entre les différents élus et entre les instances,
- Garantir les liens de proximité entre GPCu et l'ensemble des communes,
- Contribuer à développer et à favoriser le consensus dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques communautaires.

Absent : 0

Secrétaire de séance :
MOINE Éric

Affiché le :
04/10/2024

L'adoption définitive de ce Pacte est soumise à l'avis des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI, qui disposent d'un délai de 2 mois, en l'occurrence jusqu'au 30 septembre 2024, pour se prononcer. En l'absence d'avis émis dans ce délai, l'avis est réputé défavorable.

Mis en ligne le :
04/10/2024

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable à la nouvelle version du Pacte de gouvernance de GPCu.

Le secrétaire de séance
Éric MOINE



La Maire
Florence JARDIN



Conseil municipal du 30 septembre 2024

Annexe à la question 6

(Page 1)

Florence JARDIN : le Conseil communautaire a adopté en 2020 à son installation un Pacte de Gouvernance. Après quelques années de mise en œuvre, le temps de l'actualisation et de la réadaptation de ce document cadre pour notre fonctionnement était venu.

Un groupe d'élus piloté par les vice-présidents Éric GHIRLANDA et Théo SAGET a travaillé à une nouvelle version visant à une refondation du lien entre l'EPCI et les communes de Grand Poitiers pour plus de proximité et de transversalité.

Les principales évolutions portent sur les règles de fonctionnement des instances pour les rendre plus ouvertes, mieux articulées et plus collaboratives.

Différentes propositions ont donc été retenues ayant pour objectif de mieux associer et informer les communes et les élus communaux :

- La recherche préalable du consensus comme principe de base sur tous les projets communautaires stratégiques du mandat avec la création d'une nouvelle instance « le Congrès » réunissant le Bureau communautaire et la Conférence des maires qui a pour objectif l'échange et le débat avant la finalisation des projets majeurs (ex : utilisation des crédits GER)
- L'organisation de séminaires des élus municipaux à l'échelle des centres de ressources pour rendre compte des réalisations et projets à venir de manière déconcentrée
- La mise en place d'une commission d'évaluation des politiques publiques ouverte aux membres du Conseil de Développement et aux élus municipaux non communautaires
- Le renforcement du principe de proximité avec plus d'autonomie des Comités locaux de territoire sur des sujets d'ordre opérationnel.
- La mise en place d'un référent commune par centre de ressources (qui s'est traduit par des permanences de la mission relations aux territoires et partenariats à ce stade).

Un Pacte de gouvernance revu, qui confirme la volonté de redonner du sens à la coopération intercommunale. En tant que Présidente et avec les Vice-présidents nous partageons l'idée que ce Pacte, n'est pas un énième document de « placard » mais qu'il doit être au service des communes et de leurs habitants, pour des services publics de qualité et bien maillés sur l'ensemble du territoire.

Et nous sommes convaincus que c'est au plus près de vous, élus municipaux, que nous construirons les réponses les plus adaptées.

Jeannie CHEBROUX : une question de simple curiosité : sur quel critère reprenez-vous 30 maires sur 40 ?

Florence JARDIN : ce n'est pas 30 maires déjà... il y a quelques maires mais il y a aussi plusieurs vice-présidents de Poitiers puisqu'il y a une question de poids de population et puis on a essayé de redistribuer les postes en cours de mandat pour plus de représentativité des communes rurales. Il n'y a pas de règle absolue mais on essaie d'avoir le plus de représentativité possible et une proportion au regard du poids de la population des communes membres.

Jeannie CHEBROUX : d'accord merci. Et sinon, le séminaire avec l'ensemble des élus municipaux, une fois par an ? est-ce qu'il y en a eu en 2024 ? Est-ce qu'il y en aura en 2025 ?

Florence JARDIN : il n'y en n'a pas eu puisque c'est quelque chose qu'on vient de décider et qu'on est en train de valider. Il y en aura début 2025 vraisemblablement.

Jeannie CHEBROUX : d'accord. Merci.

Conseil municipal du 30 septembre 2024
Annexe à la question 6
(Page 2)

Etienne FRAPPIER : non juste un petit détail. Le lien sur la délibération renvoie au rapport annuel... est-ce que c'est normal ?

Cédric HAMELIN : si vous faites défiler la page, vous voyez les deux l'un sous l'autre

Etienne FRAPPIER : c'est bon, merci... problème technique, je n'avais pas regardé en dessous !

Convocation du 24/09/2024

Objet : **Partenariat avec l'éco-organisme ALCOME pour la collecte des mégots sur l'espace public**

N°20240930_DV_07

Rapporteur : Madame la Maire

Nomenclature Préfecture :
7.5.2.

Quorum : 15

Présents : 20

Mesdames et Messieurs
JARDIN Florence
MAINARD Philippe
COUDERC Isabelle
JUIN Daniel
MANOIR Laurence
LHERAHOUX Michel
FRAPPIER Etienne
CAILA Jean-Luc
AYRAULT Marie-Christine
BLOT Jean-Denys
BOUTIN Marc
MORGAT Aurélien
GAUD Dominique
RIVIERE Fabien
POPINEAU Marie-Rose
SANCHEZ Philippe
FORTAIN Sylvie
CHEBROUX Jeannie
MOINE Éric
MAZIERE Jean-Marc

Pouvoirs : 8

Mesdames et Messieurs
- NOSSENT Agnès à
MANOIR Laurence
- POHU Valérie à
MAINARD Philippe
- LEONARD Sébastien à
FRAPPIER Etienne
- PEDRON Véronique à
Dominique GAUD
- BIANCIOTTO Janine à
JARDIN Florence
- GHARBI Linda à JUIN
Daniel
- FAGE Manuela à CAILA
Jean-Luc
- CHOUMIL Michel à
FORTAIN Sylvie

Absent : 0

Secrétaire de séance :
MOINE Éric

Affiché le :
04/10/2024

Mis en ligne le :
04/10/2024

ALCOME est un éco-organisme privé, sans but lucratif, agréé par l'Etat pour la collecte des produits du tabac.

La mission d'ALCOME est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

ALCOME a comme principal objectif la réduction de la présence des mégots dans les espaces publics, à hauteur de 20 % de réduction en 2024, 35 % de réduction en 2026 et 40 % de réduction d'ici 2027.

Les actions en perspective pour ALCOME sont :

Sensibiliser : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation,

Améliorer : mise à disposition de cendriers,

Soutenir : soutien financier aux communes qui s'engagent.

S'agissant plus spécifiquement des soutiens financiers, ceux-ci se détaillent comme suit :

➤ Nettoyement de l'espace public (entretien des voiries, vidage des corbeilles de rue et des cendriers) : dotation annuelle d'1,08 €/ habitant,

➤ Acquisition de cendriers de rue : 250 € par équipement, 1 matériel pour 1 000 habitants au maximum,

➤ Acquisition d'éteignoirs : 42€ par équipement, 10 matériels pour 1.000 habitants au maximum,

➤ Mise à disposition gracieuse annuelle de 500 cendriers de poche à distribuer aux administrés,

➤ Fourniture gratuite de kits de communication personnalisables, pour mener des actions de sensibilisation auprès du grand public.

Les soutiens financiers sont versés en N+1 pour chacun des dispositifs installés dans les *hotspots* (lieux où sont régulièrement constatés des dépôts de mégots) qui auront été préalablement identifiés par la commune.

En contrepartie de ce soutien, la Ville devra s'engager à mener une campagne annuelle de communication, à édicter un arrêté municipal interdisant le jet de mégots dans l'espace public et à fournir un bilan annuel des actions menées.

Afin de parvenir à ses objectifs, ALCOME propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des espaces publics sur la base d'un contrat type unique, annexé au présent projet de délibération.

Considérant l'intérêt de ce partenariat pour la protection de l'environnement et la propreté des espaces publics, le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés (27 voix pour ; 1 voix contre) :

- d'approuver le contrat type proposé par l'éco-organisme ALCOME,

- d'habiliter Madame la Maire à le signer ainsi que tout document afférent à ce sujet.

Le secrétaire de séance
Éric MOINE



La Maire
Florence JARDIN



Conseil municipal du 30 septembre 2024

Annexe à la question 7

(Page 1)

Sylvie FORTAIN : je voulais savoir si l'ensemble des dépenses serait couvert par ALCOME ou est-ce qu'il y aurait des dépenses qui seraient couvertes par la mairie par rapport à ce projet ?

Cédric HAMELIN : sur les dépenses qui seraient couvertes par ALCOME, de manière intégrale, c'est le don de cendriers de poches qui seraient distribués aux citoyens. Le nettoyage de l'espace public, c'est une subvention... on le dépense déjà cet argent : nos personnels qui font l'entretien. ALCOME verse une dotation de 1,08 € par habitant, ça ferait un peu plus de 6.000 €, on le toucherait tous les ans. Sur la partie achat de mobilier urbain : cendrier et éteignoirs – de petits dispositifs qui viennent s'accrocher sur les poubelles pour qu'on puisse y écraser son mégot – là, c'est une subvention qui ne couvre pas l'intégralité du coût du matériel. Si la commune achetait des éteignoirs ou des cendriers de mobilier urbain, il y aurait un reste à charge pour la commune. Ça sera peut-être proposé dans le cadre du budget 2025.

Dominique GAUD : je suis allé voir un peu ce qui trainait sur Internet sur cette société.... C'est financé par Philippe Morris et compagnie, pollueurs payeurs. Donc effectivement, le mieux ça serait de ne pas fumer mais je ne voudrais pas frustrer Cédric ! [Rires]

Ceci dit, la question que je me posais c'est que le prix du paquet augmentant régulièrement, normal, j'ai vu que c'était 1.08 € par habitant, on pourrait imaginer que ce soit indexé sur le prix du paquet... Je ne sais pas comment ça se passe ? et puis j'ai vu aussi qu'il y avait des problèmes avec cette société puisque les subventions... je ne sais plus... ils ont été épinglés par je ne sais plus quel organisme d'Etat mais parce que les subventions... il arrivait en retard l'argent... Il faudra regarder si vous pouvez, je crois sur BFM TV, je crois, ils ont fait tout un article là-dessus.

Cédric HAMELIN : les subventions, c'est dans le projet de convention, sont versées en n+1, que ce soit pour l'achat de dispositifs cendriers, éteignoirs mais aussi pour la dotation de la participation au nettoyage de la voie publique, c'est versé l'année suivant la signature du contrat. Peut-être que certains élus se sont trouvés un peu étonnés de ne pas avoir les crédits tout de suite et ont fait appel à BFM TV...

Dominique GAUD : ceci dit, je pense que c'est dommage que ce ne soit pas mentionné qu'ALCOME est financé par le principe des pollueurs payeurs. Ce n'est pas évident de voir... Ce n'est pas l'Etat qui donne de l'argent... enfin d'une certaine façon mais en fait ce sont les fabricants.

Cédric HAMELIN : c'est un éco organisme comme celui qui est sensé collecter les pneus qu'on récupère dans nos campagnes régulièrement mais il y a un éco organisme qui est financé, vous l'avez très justement dit, par le pollueur donc celui qui fabrique ce qui deviendra à terme un déchet. C'est en application de la responsabilité sociétale des entreprises que les fabricants de tabac, contre lesquels je ne me prononce pas, payent aussi un petit peu l'évacuation des déchets qu'ils ont contribué à générer.

Éric MOINE : est-ce que vous avez des retours des communes ou villes qui sont rentrées dans cette démarche ?

Cédric HAMELIN : alors, à l'échelle de la Vienne, de mémoire, il y a une petite commune dans le Nord de la Vienne. Ils sont en pourparlers avec Poitiers mais c'est encore très très peu déployé. Je n'ai pas d'autres retours. Il y a juste un point sur lequel nous, nous n'irons pas. C'est une proposition que fait ALCOME de collecter directement les déchets....

Conseil municipal du 30 septembre 2024

Annexe à la question 7

(Page 2)

Il n'existe pas d'obligation de collecte séparée du tabac, donc en gros, vous ramassez les déchets, vous les mettez dans votre poubelle, ça va. Il est possible de faire une collecte séparative et dans ces cas-là, c'est ALCOME qui vient enlever les mégots, mais c'est au moins 1 m³, 100 kilos de mégots, stockés dans un lieu qui ne soit pas trop compressé ni trop humide car le produit doit être utilisable, il peut être valorisé... Je ne sais pas ils doivent faire des pulls ou des trucs comme ça... [rises] mais nous, autant en termes de volume de déchets que de conditions de stockage, on préfère ne pas s'engager sur ce dispositif et rester sur une collecte et des déchets qui iront dans les ordures ménagères classiques.

Éric MOINE : ça aurait été intéressant d'avoir un retour des autres villes... Comme Dominique, j'ai regardé un peu sur Internet et j'ai vu Rouen, Grenoble, une petite commune de Nouvelle-Aquitaine, en Dordogne, Lalinde, qui sont dans la démarche. Ça aurait été intéressant de savoir si les communes étaient un peu plus « propres ». Je ne suis pas persuadé que ça va encourager les gens à faire plus attention. Au contraire, il y en a qui vont se dire « ils vont ramasser les mégots »

Cédric HAMELIN : techniquement les gars les ramassent déjà les mégots

Éric MOINE : et les filles

Cédric HAMELIN : oui et les filles. Ils sont déjà ramassés les mégots... L'intérêt c'est de pouvoir distribuer des cendriers de poche, c'est pas mal... d'avoir un message, notamment sur les équipements sportifs où on constate régulièrement un manque de civisme... Si on va sur ce dispositif, communiquer sur un partenariat avec ALCOME, c'est peut-être aussi provoquer une prise de conscience pour les fumeurs qu'un mégot c'est aussi un déchet, déjà que ce n'est pas très bon pour la santé... Ce n'est surtout pas bon pour l'environnement. Participer, c'est aussi communiquer sur cet angle-là, remettre une couche et sensibiliser la population plutôt.

Jean-Marc MAZIERE : il y a écrit en effet que les subventions sont versées à n+1 pour chacun des dispositifs concernés par les hotspot. Donc en fait, les lieux où sont constatés régulièrement les dépôts et qui auront été préalablement signalés par la commune. Mais est-ce qu'on a des infos nous à ce sujet ? Les employés communaux, ils ont repéré ?

Florence JARDIN : c'est ce à quoi vient de faire référence Monsieur HAMELIN en disant par exemple, devant les équipements sportifs. On l'a constaté... je vous fais la primeur, c'est un hotspot !

Jean-Marc MAZIERE : bien, d'accord. Mais il n'y a pas de dimensionnement ? A partir de quand on considère... les soutiens financiers sont versés pour chacun des dispositifs installés dans les hotspot. Donc, il faut qu'ils soient identifiés en tant qu'hotspot, mais c'est quoi ? C'est 10 mégots ? C'est 50 mégots ?

Florence JARDIN : non ça n'a pas d'importance

Jean-Marc MAZIERE : à partir du moment où c'est la commune qui identifie ? Je ne sais pas...

Cédric HAMELIN : c'est le retour des employés municipaux qui nous font état de découvertes régulières des lieux où sont jetés les mégots. Sans stigmatiser les sportifs ou les supporters, en en parlant avec Monsieur MAINARD, à proximité des équipements sportifs.

Conseil municipal du 30 septembre 2024
Annexe à la question 7
(Page 3)

En en discutant avec Madame CASTRO, responsable des affaires scolaires, on se posait la question, on se la pose encore, à proximité des écoles. Il y a des dispositifs « école sans tabac » sur lesquels on pourrait travailler et donc par défaut on ne va pas mettre de dispositif pour écraser sa cigarette. Mais c'est vrai que les parents des fois, quand ils attendent, ils n'ont pas de cendrier à proximité... Donc là, c'est un sujet qu'il faudra qu'on creuse. Mais les hotspots, ce sont les services municipaux qui les identifient. A l'échelle de la ville, ça sera essentiellement les équipements sportifs et peut être les terrasses de café... à voir.

Dominique GAUD : je voudrais faire une dernière remarque : est-ce qu'il existe le même dispositif pour les chewing gum ? C'est quand même un sacré problème et un sacré coût de nettoyage, en particulier dans les centres ville !

Florence JARDIN : c'est un vrai souci mais je ne connais pas d'éco organisme aujourd'hui sur le chewing gum... on va demander à Hollywood, ils n'habitent pas loin !

Jeannie CHEBROUX : je vais juste dire quelque chose qui m'a un peu choquée, dans les articles, sur la fin... la commune doit s'engager à travailler sur le volet répression. Et les éléments demandés par ALCOME c'est le dépôt des arrêtés de police qu'il faut mettre sur leur plateforme... c'est flippant !

Florence JARDIN : on a bien dit qu'il fallait passer un arrêté interdisant le jet de mégots dans l'espace public. A partir du moment où il y a un arrêté, il y a verbalisation possible et si on voit quelqu'un sur le bord de la route jeter son cendrier, quoi qu'il n'y ait plus de cendrier dans les nouvelles voitures, il s'expose à une verbalisation. Ça ne me choque pas.

Jeannie CHEBROUX : ce n'est pas ça qui me choque... sans doute c'est que je dois mal comprendre... Qu'ils s'attendent à ce que l'on envoie régulièrement des arrêtés de police...

Florence JARDIN : on fait un arrêté, on n'en fait pas tout le temps. Et après, on fait un bilan annuel où on dit qu'il y a eu tant de cendriers distribués, il y eu 2 PV de dressés parce qu'on a vu des gens jeter leur mégot, etc. C'est comme les crottes de chien, c'est verbalisable aussi mais il faut être derrière le crotteur ! S'il y en n'a pas, il n'y en n'a pas !

Jeannie CHEBROUX : ben alors, pourquoi ils demandent ?

Cédric HAMELIN : l'arrêté de police visé c'est celui interdisant le jet de mégot sur l'espace public. C'est un arrêté de police administrative, comme Madame JARDIN en prend régulièrement. Celui-là, on va juste le télécharger sur la plateforme pour leur montrer que nous avons fait notre part du boulot et eux nous donnent des sous. Le nettoyage ça sera un rapport « on a eu x passages dans l'année » mais on n'ira pas non plus préciser le nombre de mégots qu'on a ramassé dans l'année non plus ! Et en tout état de cause s'il y avait une contravention dressée à l'encontre d'un administré qui aurait jeté un mégot, ce n'est pas un document qu'on télécharge sur la plateforme. Nous, on a juste à télécharger l'arrêté de police qui interdit le jet de mégot sur l'espace public. C'est juste ça. Il n'y a pas de dimension de délation, d'untel ou untel qui n'a pas respecté la règle.

Florence JARDIN : on est quand même soumis à la RGPD sur ce truc là aussi, donc dans le bilan, si on dit qu'on a x verbalisations, on ne donne pas de nom, c'est évident !

Convocation du 24/09/2024

Objet : Fixation des ouvertures dominicales dans les commerces en 2025

N°20240930_DV_08

Rapporteur : Madame la Maire

Nomenclature Préfecture :
8.6.

Quorum : 15

Présents : 20

Mesdames et Messieurs
JARDIN Florence
MAINARD Philippe
COUDERC Isabelle
JUN Daniel
MANOIR Laurence
LHERAHOUX Michel
FRAPPIER Etienne
CAILA Jean-Luc
AYRAULT Marie-Christine
BLOT Jean-Denys
BOUTIN Marc
MORGAT Aurélien
GAUD Dominique
RIVIERE Fabien
POPINEAU Marie-Rose
SANCHEZ Philippe
FORTAIN Sylvie
CHEBROUX Jeannie
MOINE Éric
MAZIERE Jean-Marc

Pouvoirs : 8

Mesdames et Messieurs
- NOSSENT Agnès à
MANOIR Laurence
- POHU Valérie à
MAINARD Philippe
- LEONARD Sébastien à
FRAPPIER Étienne
- PEDRON Véronique à
Dominique GAUD
- BIANCIOTTO Janine à
JARDIN Florence
- GHARBI Linda à JUN
Daniel
- FAGE Manuela à CAILA
Jean-Luc
- CHOUMIL Michel à
FORTAIN Sylvie

Absent : 0

Secrétaire de séance :
MOINE Éric

Affiché le :

04/10/2024

Mis en ligne le :

04/10/2024

Selon l'article L.3132-26 du Code du travail, issu de la loi MACRON, dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du Conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an contre 5 auparavant. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Il est à noter que les commerces de bricolage et les jardineries bénéficient d'une dérogation de plein droit au repos dominical. De même, pour le commerce à dominante alimentaire qui est autorisé à ouvrir les dimanches jusqu'à 13h 30.

Dans le département de la Vienne, un accord conclu le 6 novembre 2003, entre les organisations patronales et les organisations syndicales, limitait la dérogation au repos dominical à 3 dimanches par année civile dans le commerce de détail. Cet accord s'imposait à l'ensemble des commerces de détail via un arrêté préfectoral du 4 décembre 2003.

En avril 2017, la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) a provoqué une renégociation de l'accord par les signataires. De cette rencontre a résulté « l'avenant n°1 » à l'accord de 2003, qui autorise sur le département de la Vienne, 4 dérogations au repos dominical par an, 3 en décembre et 1 autre hors novembre et décembre.

Par concertation en date du 9 juillet 2024 avec les partenaires sociaux, la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) a fixé 3 dimanches pour 2025.

Des arrêtés municipaux doivent être pris sur ce sujet dans chacune des communes de Grand Poitiers. Il est rappelé que ces arrêtés concerneront les secteurs du commerce de détail et les concessionnaires auto et moto, ces différents secteurs d'activité s'inscrivant dans des calendriers distincts de promotion commerciale (journées portes ouvertes nationales pour le commerce auto et moto).

Le Conseil municipal décide, à la majorité des membres présents et représentés (26 voix pour ; 2 voix contre) et dans le strict respect de la concertation du 9 juillet 2024 avec les partenaires sociaux, d'approuver les dates suivantes d'ouvertures dominicales pour l'année 2025 :

- pour la grande distribution et les commerces de détail :

- o 7 décembre 2025 de 10 h 00 à 19 h 00
- o 14 décembre 2025 de 9 h 00 à 19 h 00
- o 21 décembre 2025 de 9 h 00 à 19 h 00

- pour les concessionnaires automobiles et moto : en conformité avec les dates nationales des portes ouvertes.

- d'autoriser Madame la Maire à signer l'arrêté municipal en conséquence et tout document à intervenir.

Le secrétaire de séance
Éric MOINE



La Maire
Florence JARDIN



Conseil municipal du 30 septembre 2024
Annexe à la question 8

Fabien RIVIERE : ça ne vous étonnera peut-être pas mais je vais rester constant et fidèle à mes propos sur cette délibération. Je considère que mobiliser les salariés trois dimanches consécutifs, sachant que c'est souvent des femmes et souvent des femmes seules, que je ne crois pas qu'il y ait de dispositif pour la garde des enfants ou le transport de mis en place, donc j'apposerai un vote négatif à cette délibération.

Florence JARDIN : c'est bien noté.

Conseil municipal du 30 septembre 2024
Questions diverses
(Page 1)

Florence JARDIN : vous nous aviez posé une question diverse, je vais vous laisser la lire. Mais juste, j'ai vérifié dans notre règlement intérieur, c'est vrai qu'on ne précise pas grand-chose sur ces questions orales ou écrites, mais si vous pouviez faire avec le délai de 3 jours en jours ouvrés, ça éviterait qu'on bosse aussi là-dessus le week-end !

J'ai tout le temps plein de choses mais c'est vrai que des fois je suis obligée de solliciter les services et c'est ce que j'ai fait également. Ça fait un petit peu court pour leur demander des éléments.

Jeannie CHEBROUX : je ne me souvenais pas qu'il fallait 3 jours ouvrés donc...

Florence JARDIN : non mais je viens de le dire, on ne l'a pas précisé dans le règlement écrit mais si c'est possible, je vous remercie de compter 3 jours ouvrés et si ce n'est pas possible, peut être que je vous demanderai, que je n'aurai pas tous les éléments de réponse et que je vous répondrai au conseil d'après

Jeannie CHEBROUX : est-ce que vous voulez qu'on reporte la question ?

Florence JARDIN : pas du tout ! maintenant que j'ai travaillé et que les services ont travaillé ! En même temps, elle n'était pas trop compliquée la question mais il fallait quand même aller chercher des éléments.

Jeannie CHEBROUX : nous nous étonnons du nombre peu important de commissions en 2024. Nous avons noté que beaucoup de commissions n'ont eu lieu qu'une ou deux fois et la seule commission qui se tient régulièrement nous semble-t-il est la commission Aménagement du territoire et urbanisme, citons aussi le CCAS, je ne sais pas si nous pouvons le considérer comme une commission, qui se réunit régulièrement. Donc, nous nous demandons si nous devons nous réjouir de cet état de fait, puisque ça voudrait dire que tout baigne à Migné-Auxances et tant mieux, sauf que ce n'est pas vraiment notre ressenti. Nous nous inquiétons un peu devant ce nombre si peu important de réunions, il nous semble que c'est plus ou moins le seul lieu où les élus de l'opposition et de la majorité peuvent se rencontrer et échanger et être informés, en tout cas pour nous groupe d'opposition. Notre question est : est-ce le signe d'un manque de réflexion et de perspective sur le long terme de la part de la municipalité et nous vous remercions de bien vouloir nous éclairer et, éventuellement, mais ce n'est pas obligé, de nous rassurer.

Florence JARDIN : je vous rassure, on ne manque pas de réflexion. Je dirai presque que ce n'est pas une question, c'est quasiment un jugement mais ce n'est pas grave, je vais vous répondre sur certains éléments. D'abord, que disent les textes ? Que tout membre du Conseil municipal a droit dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune, qui font l'objet d'une délibération. Dans les communes de 3.500 habitants et plus, une note de synthèse sur les affaires mises à délibération doit être adressée avec le projet de délibération aux membres du Conseil municipal. Ça, c'est fait, vous avez l'information en temps et en heure, comme le prévoient les textes. La commune doit assurer la diffusion de l'information de ses membres élus par les moyens matériels qu'elle juge les plus appropriés et afin de permettre l'échange d'informations sur les affaires relevant de ses compétences, la commune peut, pour les affaires relevant de sa compétence et dans les conditions définies par son assemblée délibérante, mettre à disposition des moyens informatiques et de télécommunication nécessaires ; vous avez des tablettes.

Conseil municipal du 30 septembre 2024
Questions diverses
(Page 2)

Alors, concernant à proprement parler les commissions, elles n'ont pas de vocation obligatoire mais on a bien vu ce soir que vous vous êtes servi du Conseil comme des commissions. Ce n'est pas gênant. Le débat a lieu ici, moi, ça ne me pose aucun problème. Le Conseil peut servir de lieu d'échanges, doit servir de lieu d'échanges.

La commission elle ne décide pas de toute façon. Vous avez tout le lieu d'échanger ici aussi.

C'est vrai que sur certains dossiers un travail en amont est nécessaire, sauf que ce n'est pas forcément à travers des commissions. On a un grand nombre de groupes de travail. Il y a eu énormément de réunions publiques. Vous êtes invités systématiquement avec tous les riverains à toutes les réunions de voirie, il y a un copil du centre... vous avez évoqué le CCAS... Ce n'est pas vraiment une commission mais tous les travaux en ce qui concerne une part d'action sociale de la commune y font référence, etc. On a eu aussi par le passé des retours sur les difficultés d'assister, quand on est peu nombreux dans une équipe, voire tout seul comme Monsieur MAZIERE... Quand il y a 4 ou 5 commissions dans la même semaine et le conseil municipal qui arrive derrière... on a eu des retours comme quoi ce n'était pas facile ! On a aussi expliqué qu'une commission générale pouvait permettre de remplacer 4 ou 5 commissions quand il y a peu de sujets sur chaque délégation. Ça, c'est un fait aussi. On a plus ou moins de sujets d'actualité, c'est vrai, nécessitant des échanges comme la commission urbanisme, qui elle, compte de nombreux dossiers. C'est vrai qu'entre le logement, la voirie, le PLU, etc. Il y a peut-être plus de dossiers à traiter dans cette commission que si je prends... la commission jeunesse ou communication où une fois qu'on a la maquette du bulletin, on a la maquette... il n'y a pas forcément de sujet mais ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de bulletin.

Enfin, je le disais tout à l'heure, on a beaucoup de réunions thématiques. La dernière commission générale qui avait été proposée, précédait ce conseil mais en fait, il n'y avait – comme vous l'avez vu – pratiquement que des délibérations concernant la commission scolaire donc... on vous a proposé par mail de répondre aux éléments... après répond qui veut. Ce n'est peut-être pas très satisfaisant, j'en conviens. Si vous comparez 2023 et 2024, depuis le 1^{er} juin 2023, nous avons eu 9 réunions publiques, 35 commissions, 4 groupes de travail et 6 comités de pilotage.

La commission affaires sociales s'est réunie 2 fois en 2023 et pour l'instant une seule fois en 2024 mais comme vous le dites, il y a aussi tous les dossiers traités en CCAS.

Aménagement des territoires et urbanisme s'est réunie 4 fois en 2023 et pour le moment 2 fois en 2024. Donc vous voyez, c'est bien parce qu'il y a d'autres lieux d'échange que vous avez ce sentiment qu'il y a plus d'échanges dans cette commission-là. Et il y a 1 commission à venir.

La CAO, elle par exemple, s'est réunie en 2023 mais pas en 2024 parce qu'on ne fait pas non plus des vestiaires et des salles conviviales tous les ans.

La commission cohésion sociale sport s'est réunie 4 fois en 2023, 2 fois en 2024 et il y a une commission prévue.

Communication, 3 fois et 2 fois cette année mais l'année n'est pas finie.

Culture 1 fois en 2023 et 1 fois en 2024.

Education, 2 fois en 2023 et 2 fois en 2024.

Environnement 2 fois en 2023 et 1 fois en 2024.

Les ressources humaines, patrimoine bâti et les finances, 4 fois en 2023 et 3 fois en 2024 et la commission générale 2 fois en 2023 et 3 fois en 2024.

Donc, en fait, ce n'est pas si énorme que ça, la différence. Après, il faut qu'il y ait des sujets, il faut que tout le monde ait la capacité de pouvoir participer. Donc, ce n'est peut-être pas satisfaisant, je le disais, mais je suis à l'écoute de vos propositions.

Conseil municipal du 30 septembre 2024
Questions diverses
(Page 3)

Jeannie CHEBROUX : je parlais aussi de réflexions et de perspectives. Dans ces commissions, on ne doit pas seulement nous annoncer des réalisations qu'il va y avoir... Je pense que ce doit être un lieu de réflexion et éventuellement de recherche de perspective...

Florence JARDIN : vous voulez qu'on fasse le programme pour 2026 ? !

Jeannie CHEBROUX : non pas du tout !

Florence JARDIN : Non ce n'est pas ça ? En fait, un projet de mandant on en a un ! Tous les dossiers où il y a de la réflexion, comme le copil centre par exemple, vous y êtes représentés. Il y a beaucoup de sujets qui occupent énormément les élus qui sont des sujets du quotidien, qui s'inscrivent dans une continuité et qui ne nécessitent pas de nouvelles décisions. C'est de l'application de ce qu'on met en œuvre. Après, les réflexions prospectives, bien sûr la majorité a des réflexions sur la prospective et les élus qui travaillent sur des sujets pour demain ont des réflexions prospectives. Par exemple, il va y avoir là, un travail, dans un premier temps, sur les écoles...

Ça, c'est un gros sujet effectivement de prospective. Là, nous on va se définir un premier temps de travail pour poser un cadre et il y aura vraiment des temps de débats ensuite.

Mais ces gros sujets ne se présentent pas tous les jours.

Vous avez l'impression qu'il ne se passe rien ? Parce que je vous vois sur plein de manifestations...

Jeannie CHEBROUX : non j'aimerais par exemple, sur l'environnement, entendre un peu plus parler de rivière ou de rivièrè qui ne coule pas. Ça, on en a fait un petit article. De chemins qui vont être goudronnés, on l'apprend parce que je suis allée... Non je l'ai appris par l'ADEMA... et parce que je suis allée au pot de fin de chantier de la rue des Cosses donc j'en ai discuté. OK. Très bien. Je l'apprends là. Quid des tilleuls place de l'église qui devaient pour certains disparaître ? On n'en entend plus parler ? Quid du café associatif ?

Florence JARDIN : si n'en entendez plus parler, c'est qu'il y a des choses qui prennent du temps. Le café associatif, d'ailleurs il y a un article dans le prochain bulletin... il y a tout un travail en amont de prévision des travaux... Il n'y a pas matière à toutes les semaines à parler du même sujet.

Sur les pistes cyclables, il y a un schéma directeur cyclable, il se fait par tranche... De fait, quelques fois on a le temps de travailler pour faire la concertation et travailler avec les élus et les citoyens qui le souhaitent. Là, de fait, il y a un chantier qui va avoir lieu, pour lequel on n'a pas eu le temps de faire des échanges puisque c'est une opportunité. Pour autant, ce chemin, il était prévu dans le schéma directeur.

Dominique GAUD : je voudrais dire quand même qu'effectivement, on en a parlé en commission. On a présenté le plan cyclable en commission. On l'a présenté en commission à laquelle appartient Sylvie, la commission extramunicipale sur le vélo. On l'a détaillé à la journée Mai à vélo... Bon, on en a quand même beaucoup parlé ! Après, les revêtements, ce sont des choses qu'on a discutées. C'est vrai qu'on n'a pas tout... Daniel, tu peux en parler mieux que moi... Quand on parle d'aménagement cyclable, effectivement, on pense au type de revêtement qu'on va mettre dessus. Ça a été dit et redit dans tous les réunions que j'ai citées.

Jeannie CHEBROUX : le type de revêtement, vous n'en n'aviez pas parlé !

Conseil municipal du 30 septembre 2024
Questions diverses
(Page 4)

Sylvie FORTAIN : pour le type de revêtement, effectivement, tu avais parlé du revêtement entre le chemin de la route de Nanteuil au chemin des Sous-Remuets, en goudron, mais pas celui de Salvart.

Daniel JUIN : si je peux prendre un peu la main... on a beaucoup parlé au travers de Dominique et Véronique en groupe de travail mais en commission on a aussi eu l'occasion de parler du chemin des Sous-Remuets où il y a eu une grande prise de décision, en type de revêtement. On a validé le principe nous, municipalité, que les voies cyclables constituant des liaisons de quartier, liaisons utilisées à usage de divers besoins des citoyens au quotidien, qu'on y mettrait des revêtements nobles.

Dans les revêtements nobles, on a dit c'est toujours un revêtement artificiel, ce n'est pas du naturel. On proscrirait le calcaire qui se dégrade dès qu'il y a une légère pente, dès qu'il y a un orage, dès qu'il y a un ravinement, qui est très difficile à circuler quand il pleut ou qu'il dégèle, glissance accélérée, des dégradations des fois avec des charnières... On a dit que ces chemins qui étaient utilisés au quotidien seraient en revêtement nobles. Les revêtements nobles, il y en a plusieurs.

Mais ils sont tous bitumeux, soit on les construit en mono couche, bi couche en alternant sur le site la couche de gravillons, etc. soit directement en béton bitumineux qui arrive à chaud ou à froid, en grande surface c'est toujours à chaud. C'est ce qu'on appelle l'enrobé.

Là, Grand Poitiers sur le schéma directeur fait le choix de l'enrobé. C'est très bien. Nous on avait voulu le faire pour le Sous-Remuets mais on avait des problèmes de finances qui ne nous le permettaient pas mais on souhaitait faire ce chemin en priorité donc a choisi un coût moindre par le mono couche mais qui n'aura pas une durabilité d'un enrobé.

Il ne durera pas de 20 à 30 ans. L'enrobé sur une piste cyclable non circulée par des automobiles conserve ses propriétés et qualités pendant 20 ans. Alors que le mono couche, il peut arriver que 7/8 ans après, il soit nécessaire d'intervenir.

Dominique GAUD : je voulais simplement répondre en matière d'environnement. L'environnement c'est d'abord ce qu'on voit évidemment, mais nous ce qui nous importe, comme l'a dit Madame la Maire tout à l'heure au niveau de Grand Poitiers, c'est les gaz à effet de serre.

Donc effectivement, quand on met tout bout à bout, bien sûr il y a les coûts financiers mais il y a les coûts en termes d'émission de gaz à effet de serre. Si on met bout à bout les gaz à effet de serre pour la construction et ensuite pour l'entretien sur 20 ans, je suis désolé de dire, toutes les études le montrent, c'est plutôt l'enrobé qui est le plus économique en termes de gaz à effet de serre. Quand on parle de gaz à effet de serre, on veut encourager une partie de la population à faire ses petits déplacements en utilisant le vélo et donc en limitant le gaz à effet de serre produit par la voiture.

On est je pense tout à fait cohérent par rapport à ça. On est bien d'accord qu'au niveau visuel, le noir ce n'est pas terrible mais maintenant, comme on l'a dit samedi, qui a remarqué que la Montée du Porteau était goudronnée ? Personne n'avait remarqué et beaucoup soutiennent qu'il ne l'est pas et que je me trompe ! il faut savoir que les mousses finissent par envahir un peu la rue et que ça s'intègre dans le paysage, la preuve ! Personne ne nous a dit non plus que c'était choquant que la Montée des Pré Armés soit goudronnée ! Personne ne me l'a dit en tout cas !

Conseil municipal du 30 septembre 2024
Questions diverses
(Page 5)

Éric MOINE : j'ai une question et une remarque. Pour mémoire, quand vous nous envoyez les convocations pour le conseil municipal. Quel est le délai de prévenance ? Entre le moment où vous nous envoyez la convocation et le jour du Conseil ? Tout à l'heure, vous parliez de jours ouvrés pour les questions, ce qui est tout à fait légitime... mais dans l'autre sens ?

Florence JARDIN : 5 jours, c'est réglementaire

Éric MOINE : c'est dans le règlement intérieur ?

Cédric HAMELIN, Directeur Général des Services : c'est dans le règlement intérieur mais c'est surtout dans le Code Général des Collectivités Territoriales

Éric MOINE : parce que je trouve que le délai est court mais c'est personnel...

Cédric HAMELIN, Directeur Général des Services : ce sont des jours francs, c'est 5 jours pleins. On ne compte pas le jour de l'envoi ni le jour de réception, en fait, ça fait 7 jours. Mais c'est le minimum posé par le CGCT et qui nous permet d'avoir le plus de réactivité si des fois il y a une délibération qui arrive au dernier moment. On ne peut pas faire moins, sauf urgence.... C'est 5 jours francs.

Éric MOINE : bon, la remarque, elle va être un peu provocatrice. Florence tu nous a détaillé un peu les projets, un petit peu de prospective pour les 18 mois qui restent du mandant. A priori, il n'y a pas de gros projets majeurs parce qu'aménager le Centre Bourg, ce n'est pas des financements énormes... Un café associatif... j'avais cru comprendre qu'on était dans des sommes vraiment dérisoires. Par contre, ce qui me rassure c'est que nos taxes foncières pour 2025 seront bien allégées puisqu'il n'y a pas de projets vraiment majeurs !

Florence JARDIN : oui, c'est simpliste, c'est provocant mais bon ce n'est pas grave, on est entre nous ! Je l'ai dit tout à l'heure, je ne sais pas comment le reformuler. On fait des groupes de travail thématiques, on fait des réunions publiques où tout le monde est invité. Après, vous venez, vous ne venez pas... Aujourd'hui, sur le projet du café associatif, je n'ai pas les chiffres ! Quand on les aura, on fera une information. Aujourd'hui, je ne les ai pas ! On a travaillé avec les associations, on a travaillé avec un architecte. On attend les chiffres

Éric MOINE : il y a un chiffre qui a dû échapper... J'ai cru entendre que ça tournait autour de 50.000 €. Après, quelles sont les ambitions pour ce café associatif ?

Florence JARDIN : on est obligé de faire des prévisions et des estimations... Mais est-ce que vous voulez qu'on fasse une réunion pour travailler sur des estimations ou est-ce que vous voulez qu'on fasse une réunion pour travailler sur le projet ?

Éric MOINE : on réclame des réunions... On ne peut pas dire qu'on ne va pas être associés à une réunion pour justement démarrer ou... je ne sais pas où vous en êtes dans le projet mais moi, je veux bien être associé à l'étude.

Conseil municipal du 30 septembre 2024
Questions diverses
(Page 6)

Florence JARDIN : je rappelle quand même qu'il y a un plan guide du projet d'aménagement du centre ! On n'invente rien ! Il y avait 3 séquences, il y avait le secteur pôle petite enfance. Il y avait le secteur pôle d'animation culturelle et puis après il y a le secteur représenté par la place, les aménagements etc. Le secteur petite enfance, on l'a fait sur ce début de mandat... voilà ! ça, c'est fait ! Et sur le pôle aujourd'hui épicerie sociale et bar associatif, on est sur la continuité de ce qu'on a décidé dans le plan guide. Il y a des allers-retours techniques, du travail avec l'association...

Éric MOINE : c'est sûr que vous avez respecté vos engagements par rapport à ce que tu viens de dire. Mais aujourd'hui, les 18 mois à venir. Qu'est-ce qui va se passer ?

Florence JARDIN : il va y avoir une épicerie sociale qui va déménager et un bar associatif ! Dès que le projet est dessiné et chiffré, il y aura un temps de réunion !

Jean-Claude MAZIERE : je reviens un tout petit peu en arrière par rapport à la remarque de Jeannie. Déjà le Conseil municipal d'avant, je crois, on nous avait soumis une délibération par mail, sur la petite enfance... on avait la possibilité de faire des remarques. J'avais répondu que c'était ok ; effectivement.

Pour ce conseil, on a recommencé. On nous a envoyé par mail les projets de délibération. Normalement il y avait une commission générale qui a été annulée. Je ne sais pas si la remarque de Jeannie posait là-dessus mais ce que je ne souhaiterais pas, c'est que ça se reproduise trop à l'avenir. Il me semblait... j'ai bien entendu la réponse, ce n'est pas forcément obligatoire mais, il me semblait que le travail d'un élu c'est travailler en commission. Comme l'a dit Éric, il peut y avoir des propositions de notre part et s'il n'y a pas assez de sujet, on fait une commission générale mais... Je ne sais pas si la remarque de Jeannie portait là-dessus... il ne faudrait pas que ça se reproduise systématiquement, qu'on nous dise comme vient de le dire Éric, s'il n'y a pas beaucoup de projets, on ne fait même plus de commissions...

Florence JARDIN : ce n'est pas tout à fait ce que j'ai dit ! On est d'accord ? J'ai dit que justement, on préfère – si je résume – garder ces temps de réunion, on en a tous beaucoup, garder ces temps pour quand il y a de la matière. Ce soir, vous avez posé beaucoup de questions finalement sur les délibérations de Mme COUDERC. Moi, à la première lecture, il ne m'avait pas semblé que cela nécessitait des échanges longs en commission parce que ce n'était pas non plus, comme vous dites, des projets à grande perspective. C'est vraiment du fonctionnement, du quotidien. Maintenant, si vous voulez qu'on fasse une réunion pour signer une convention d'occupation de locaux pour le CLAS, pour... les mégots... on peut faire une commission.

Jean-Marc MAZIERE : je n'ai pas demandé ça !

Florence JARDIN : je ne sais pas ce que vous demandez en fait ! Vous dites il n'y a pas de projet parce qu'il n'y a pas de commission

Jean-Marc MAZIERE : c'est Éric qui a dit ça, moi je n'ai pas dit ça !

Florence JARDIN : ... on essaie d'être juste quoi ! Quand il y a des sujets intéressants, des sujets à débattre... On a fait des échanges sur le PLUi... là oui, tous les élus doivent être mobilisés sur ces sujets-là ! Entre les deux... franchement... moi je veux bien qu'on fasse une réunion pour tout mais vous allez être les premiers à vous lasser !

Conseil municipal du 30 septembre 2024
Questions diverses
(Page 7)

Jean-Marc MAZIERE : je n'ai pas dit ça, il ne faut pas caricaturer mon propos ! Je dis simplement qu'il ne faudrait pas que sur le fait qu'effectivement dans les 18 mois il y ait moins de projets, ce qui paraît logique quand on arrive en fin de mandat...

Florence JARDIN : ce n'est pas ce qu'on a dit non plus !

Jean-Marc MAZIERE : ah bon ? Et bien on verra bien !

Sinon, sur le deuxième point, je ne suis pas d'accord, par rapport au café associatif. En fait, dans un précédent conseil, je crois que c'était aussi le cas de l'autre groupe, je m'étais plaint que le projet soit saucissonné. Qu'il nous soit présenté en morceaux. Là, on nous dit qu'on ne va pas nous réunir avant... tu parlais de l'estimation des travaux... Éric cite un chiffre que je n'ai pas entendu... A la limite, s'il n'y a pas de commission au préalable, un jour on va arriver, peut-être même en conseil, où on nous dira voilà, le bar associatif, c'est 50.000 € et on n'aura même pas débattu, ça ne nous aura même pas été présenté. Donc, voilà. Je ne suis pas d'accord. C'est-à-dire qu'en tant qu'élu, on a quand même un droit de regard, pour pouvoir s'exprimer ! Moi, je n'ai pas du tout entendu ce chiffre-là, je tombe des nues !

Florence JARDIN : donc là, prochaine proposition de travail c'est une réunion spéciale pour une petite mise à jour de ce qu'il y a ?

Jean-Marc MAZIERE : ben seulement si vous avez des informations !

Florence JARDIN : c'est ce que je suis en train de vous dire, c'est que tant que je n'ai pas d'informations suffisamment intéressantes pour qu'il y ait débat, je ne fais pas de réunion.

Je vous dis aujourd'hui qu'il n'y a pas de réunion, parce qu'on n'a pas les chiffres, on n'a pas le dessin définitif, etc. Dès que j'ai ça, on peut faire une réunion sur le centre, d'ailleurs c'est comme ça qu'on travaille d'habitude ! On attend les avancées, on attend un certain nombre d'autres éléments de chiffrage pour les franchissements, les voiries, etc. Mais il faut qu'on ait un peu de matière ! Parce que se réunir pour se réunir... moi ça va, j'ai ma dose !

Jean-Marc MAZIERE : non pas du tout... Par exemple, quand on fait les appels d'offres pour les projets pour le stade, il y avait eu des options, on a pu en discuter, on a pu s'exprimer. Éric en faisait partie, moi aussi. Là c'est pareil. Si on nous dit que le café associatif c'est arrêté, les travaux c'est 50.000 €, on n'en aura pas débattu... on peut très bien dire par exemple, je ne sais pas, il y aurait des options, je ne sais pas...

Florence JARDIN : on vous le dira quand on aura le dossier ! Je ne sais pas... Etienne ? Je m'explique peut-être mal...

Jean-Marc MAZIERE : je ne voudrais pas que ce soit figé quand on arrive et qu'on nous dise... Ce projet ce n'est pas Etienne mais ce projet il a été présenté de manière saucissonnée !

Etienne FRAPPIER : si je peux juste répondre là-dessus, on est en train de travailler sur le projet effectivement. Mais comme dit Florence, on n'est pas encore sur la phase aboutie. Il faut aussi que nous, sur notre majorité, on se mette d'accord sur nos projections, sur ce qu'on a vraiment envie et sur toutes les remarques qui peuvent être inhérentes à ça... Et à l'issue de ça, on va faire forcément je pense, avec Michel, on fera certainement une réunion où on invitera tout le monde, peut être en

Conseil municipal du 30 septembre 2024
Questions diverses
(Page 8)

commission générale, je n'en sais rien. On pourra présenter la phase du projet on va dire quasiment sur ce que, nous, on voudrait que ce soit et on attendra vos remarques à ce niveau-là et ce que vous en pensez. On n'en est pas encore tout à fait encore à la finalisation de ce qu'on veut nous exactement.

Jean-Marc MAZIERE : en fait si tu veux, mais on a peut-être mal compris, on avait plus l'impression que le café associatif s'installait dans les anciens locaux de la Poste. Il y avait eu un rafraîchissement, moi j'étais venu visiter. On avait parlé d'un petit coup de rafraîchissement de choses comme ça. Mais il n'avait jamais été évoqué un montant pareil ! et là...

Etienne FRAPPIER : c'est quoi le « montant pareil » ?

Jean-Marc MAZIERE : je ne sais pas... si Éric...

Etienne FRAPPIER : mais 50.000 € ce n'est pas grand-chose pour un rafraîchissement en fait ! En tout cas on ne sera pas sur cet ordre de prix-là, on sera plus élevé ! 50.000 € c'est ce qu'on avait inscrit pour éventuellement parer au plus pressé et faire les études et si jamais il y avait des travaux à commencer maintenant pour avoir quelque chose. Mais le projet ne sera pas à ce niveau-là, il sera plus haut !

Jean-Marc MAZIERE : on avait noté avec Jean-Noël CHAIGNE que sur ce projet-là, il y avait eu une AG de l'association qui avait fait état d'un montant de subvention alors qu'on en n'avait même pas parlé nous-mêmes ! Donc Jean-Noël l'avait noté, moi-aussi... on avait fait la remarque. Là, j'ai l'impression que le truc, il avance sans nous et qu'en fait, quelque part, on nous met devant le fait accompli c'est vraiment désagréable !

Etienne FRAPPIER : pour l'instant, il n'y a rien qui est choisi ! On n'a même pas l'architecte ni rien !

Jean-Marc MAZIERE : j'entends bien mais si tu veux, on voudrait quand même donner notre avis, pouvoir donner notre avis !

Florence JARDIN : mais vous le donnerez comme vous l'avez donné à chaque fois ! Les derniers grands projets qui ont eu lieu. On a parlé du pôle petite enfance. Je viens de parler des grands travaux sur le PLUi, de voirie... vous l'avez dit vous-même, c'est une commission où il y a de l'information, il y a de l'échange.

On ne sort pas du chapeau d'énormes projets tous les jours ! Et encore une fois, beaucoup de notre temps quotidien est consacré au fonctionnement... Dans les grands projets, oui, il y a la poursuite de ce projet du centre ; il y a la volonté, c'est inscrit dans le plan guide, de bouger l'épicerie solidaire, de faire un café associatif à la place des locaux de la Poste. Ça, c'est plutôt arrêté. Maintenant, il y a un temps administratif nécessaire pour travailler sur des plans. Il y a aussi des allers retours qui font dire que oui, un petit rafraîchissement c'est bien mais il faut que ce soit accessible, il faut qu'il y ait ci, il faut qu'il y ait ça... Finalement il faut mettre l'électricité aux normes... on est en train de cumuler tout ça aujourd'hui. Quand on a tous les éléments, on fait une réunion complète.

Etienne FRAPPIER : effectivement le projet, comme le dit Florence, il est un petit peu plus compliqué que ce qu'on avait prévu au départ. Il faut qu'on réhabilite quasiment tout l'ensemble du bâtiment sur le rez-de-chaussée, ce qui est un projet de plus grande envergure que ce qu'on avait prévu.

Conseil municipal du 30 septembre 2024
Questions diverses
(Page 9)

Florence JARDIN : donc, votre proposition ?

Michel LHERAHOUX : on vous invitera à une prochaine réunion. C'est ça que vous nous demandez... on va le faire... il suffit de le dire...

[Interventions inaudibles]

Florence JARDIN : on fera ça, ok.

Jean-Luc CAÏLA : je voulais juste préciser, pour information, que le jet de mégot sur la voie publique, c'est une contravention de la quatrième classe et donc 135 € d'amende !

Florence JARDIN : merci Monsieur l'agent !

Jeannie CHEBROUX : on vient beaucoup de parler du café associatif mais je restais plus généraliste. Donc si on a des questions sur les rivières, sur le patrimoine... est-ce qu'il va être abordé en commission culture un jour ? ou le tourisme à Migné-Auxances... je ne sais pas... le genre de question qu'on pose dans le TU... A qui est-ce qu'on s'adresse pour avoir les réponses ? Est-ce que je vais m'adresser par exemple à Monsieur LEONARD ? je dois lui écrire pour lui demander comment il va faire ou bien s'il a l'intention de nettoyer la rivière ou de faire nettoyer la rivière ? je lui envoie une lettre ? Qu'est-ce que je fais ?

Florence JARDIN : il y a deux choses différentes. Vous voulez parler au président du Syndicat de rivière et là, je ne suis pas responsable ou vous voulez savoir, au niveau de la commune... Je crois qu'il y a eu une réunion publique où a été présenté un projet de travaux... il y a des articles... il n'y a peut-être pas eu une commission spécifique là-dessus parce que je pense qu'il a voulu informer le plus grand nombre de personnes possibles. Il n'y avait pas forcément grand monde à la réunion...

Michel LHERAHOUX : je suis également disponible pour recevoir qui veut, pour parler patrimoine. Il suffit de m'envoyer un mail... ça ne m'a pas l'air bien compliqué !

Jeannie CHEBROUX : il ne faut pas répondre comme ça !! « Il suffit de », « il suffit de » ... C'est possible de le dire correctement ? Vous êtes un petit peu... vous vous fichez de notre figure ? !

Florence JARDIN : je ne considère pas que « il suffit de » soit mal poli... Juste pour donner un exemple sur le patrimoine... on a passé une délibération, on a parlé à plusieurs reprises du retable. Sauf que vous allez nous dire qu'est-ce qui se passe ? on n'est au courant de rien ? Parce qu'en fait, il ne se passe rien ! C'est très long, avec la DRAC... Donc on ne va pas vous reparler de ça 10 fois. Ça a été dit, il y a eu des délibérations, entre les deux, on n'a pas forcément la main pour que ça avance plus vite ! En matière de patrimoine historique sur la commune, c'est vrai que ça déjà, c'est un gros morceau ! Je ne peux pas m'engager à vous dire qu'il va se passer autre chose sur la fin du mandat sur la restauration du patrimoine... on attend.

Jeannie CHEBROUX : donc le patrimoine, ça s'arrête au retable c'est ça ?

Conseil municipal du 30 septembre 2024
Questions diverses
(Page 10)

Florence JARDIN : le patrimoine ne s'arrête pas au retable mais les finances de la commune ont des limites et donc comme de toute façon, je suis désolée Éric, votre taxe ne va pas baisser, on ne pourra pas faire l'église dans son entièreté. On va commencer par le retable dès qu'on aura tous les éléments de la DRAC.

Michel LHERAHOUX : [intervention inaudible]

Florence JARDIN : n'hésitez pas à passer par moi, par les adjoints qui ont des délégations, pour poser des questions qui pourront être retraitées à n'importe quel moment, en commission, en conseil, comme vous voulez.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 22h10.

Le secrétaire
Eric MOINE



La Mairie
Florence JARDIN

